



Vademecum

LA CHORALE

À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Vademecum

LA CHORALE

À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
LES ENJEUX DE LA PRATIQUE CHORALE	6
LES PRINCIPES FONDAMENTAUX	8
LA PRATIQUE CHORALE : PRINCIPES ET ORGANISATION	9
CONTENUS ET OBJECTIFS	9
■ Comment mettre en place une chorale ?	9
■ Élaborer un projet choral	12
■ Choisir un répertoire et construire un programme	13
■ Les acteurs de la pratique chorale	14
■ Les partenariats	17
ORGANISATION	20
■ L'espace de la chorale	20
■ Le temps de la chorale	21
■ Les outils pédagogiques	23
■ Évaluer pour faire progresser	24
LES RESTITUTIONS PUBLIQUES : DE LA CLASSE À LA SCÈNE	25
■ Dans les murs	25
■ Hors les murs	26
■ Le cadre juridique	28
■ Les moyens financiers	30
■ Valorisation et communication	30
■ Impliquer les élèves dans l'organisation des concerts	31
SE FORMER ET/OU APPROFONDIR SA FORMATION	32
■ Professeurs des écoles	32
■ Professeurs d'éducation musicale et de chant choral	32

ÉLÉMENTS POUR UNE PÉDAGOGIE DU CHANT CHORAL	33
LA VOIX DE L'ENFANT	33
■ La mue	33
■ Les registres/tessitures	34
LES TECHNIQUES D'APPRENTISSAGE	35
■ Le modèle vocal et musical donné par le professeur	35
■ Échauffement et mise en voix	35
■ Le rapport au corps, à la scène et au texte	36
■ La motivation des choristes	36
UNE SÉANCE DE CHANT CHORAL À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE ET AU LYCÉE	37
LES CHARTES DE CHANT CHORAL	39
LES PARTENARIATS	39
LE PILOTAGE	40
LA MÉTHODE	40
LES OBJECTIFS DES CHARTES CHORALES	41
■ Développer la formation des enseignants	41
■ Soutenir des projets chorals en regroupement	41
■ Favoriser l'intervention en milieu scolaire dans le premier degré	41
■ Développer la création contemporaine, favoriser le partage d'outils pédagogiques	42
■ Valoriser les réalisations	42
ANNEXES	43
ANNEXE 1 - LES TEXTES DE RÉFÉRENCE	44
ANNEXE 2 - LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES EN CHANT CHORAL	45
ANNEXE 3 - PENSER À TOUT... AU BON MOMENT	54
ANNEXE 4 - PETIT LEXIQUE MUSICAL	58

VADEMECUM

INTRODUCTION

LES ENJEUX DE LA PRATIQUE CHORALE

La pratique du chant choral contribue à l'épanouissement et au développement de l'enfant et de l'adolescent. Universelle et commune à toutes les cultures, la pratique vocale incarne un lien fort entre le corps et la pensée. Le corps dans son rapport à la respiration, à la vocalité et au mouvement ; la pensée, par l'écoute de soi et de l'autre, comme dans son rapport au texte et au sens.

Les multiples bienfaits du chant choral se constatent tant sur le plan artistique que pédagogique et social.

Dans sa dimension artistique :

- il permet à l'enfant de développer et de mettre sa **sensibilité personnelle** au service d'une production musicale collective, et de laisser libre cours à son **émotion** tout en maîtrisant l'expression de celle-ci ;
- il constitue l'un des moyens les plus simples et directs pour **accéder aux œuvres** musicales ;
- il participe au développement de la **créativité** de l'élève ;
- il prépare l'enfant et l'adolescent à une **pratique artistique** susceptible d'être poursuivie à l'âge adulte ;
- il favorise la **création contemporaine** et permet aux élèves de découvrir les métiers du spectacle vivant par la rencontre de professionnels (instrumentistes, chorégraphes, metteurs en scène, etc.).

Sur le plan pédagogique :

- le travail de la **respiration** et du geste vocal participe au développement de la **confiance en soi** ;
- la pratique du chant choral induit la construction d'une **relation originale à l'espace et au temps**, notamment avec la gestion anticipée des événements musicaux, le travail sur la mémoire et la coordination du mouvement avec la musique ;
- le travail sur des œuvres en **langue française** facilite les progrès de l'élève tant dans la compréhension, la maîtrise de la syntaxe, du vocabulaire que dans la qualité de sa diction. Il en est de même pour le répertoire en langue étrangère ;
- la préparation d'une ou plusieurs restitutions publiques développe la motivation de l'élève et sa capacité à **surmonter ses appréhensions** tout en développant l'esprit d'équipe et de collaboration ;
- cette pratique collective contribue à la maîtrise par tous les élèves des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui.

Dans sa composante sociale, la pratique chorale :

- développe **l'écoute mutuelle**, l'altérité, le rapport à l'autre et au groupe;
- contribue à **l'égalité d'accès à la culture**;
- favorise **différentes formes de mixité** :
 - mixité filles/garçons particulièrement importante à l'adolescence (L'égalité des filles et des garçons <http://eduscol.education.fr/pid23262/egalite-filles-garcons.html>);
 - mixité des âges dans le cadre des projets qui associent des classes de niveaux différents, notamment dans le cadre de projets école/collège ou collège/lycée;
 - mixité des niveaux scolaires au sein d'une même école ou d'un même établissement;
 - mixité des compétences musicales;
 - mixité enfants/adultes au sein d'une même école ou d'un même établissement, ou dans le cadre de projets en partenariat avec des groupes de parents d'élèves, des chœurs d'adultes ou des structures de diffusion.
- permet à l'élève de découvrir **le plaisir d'un travail collectif reconnu** dans le cadre scolaire et en dehors de celui-ci.

Enfin, cette pratique s'inscrit pleinement dans le **parcours d'éducation artistique et culturelle**. Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) :

- la fréquentation des œuvres ou la rencontre avec des artistes;
- la pratique artistique;
- l'acquisition de connaissances;

■ Un enjeu pour l'école ou l'établissement

À l'école, au collège et au lycée, lors de la Rentrée en musique, des concerts de fin d'année ou de la Fête de la musique, la chorale permet à un grand nombre d'élèves de s'engager dans un projet qui anime la vie de l'établissement. Les restitutions publiques, concerts et spectacles, qui jalonnent l'année scolaire sont autant d'objectifs qui mobilisent le travail régulier des élèves dans une pratique exigeante menée sur un temps long.

Le développement d'un projet choral s'inscrit dans le **volet culturel du projet d'école ou d'établissement**. Il s'intègre aux **politiques d'EAC menées localement par les services de l'État et les collectivités territoriales** et tire parti de partenariats avec les acteurs culturels de proximité.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

- La chorale est une **pratique artistique collective** organisée en projet annuel aboutissant à un ou plusieurs concerts et/ou spectacles chaque année.
- Les **répertoires** peuvent comprendre des œuvres de toute nature : chansons traditionnelles ou contemporaines, comédies musicales, pièces classiques ou romantiques, modernes ou contemporaines, créations originales.
- Pour faire vivre les **valeurs de la République**, chaque chorale entretient un répertoire dans lequel l'hymne national et l'hymne européen occupent une place privilégiée.
- Le dynamisme de la chorale s'inscrit dans la **continuité des pratiques vocales collectives développées au cœur de l'enseignement d'éducation musicale** dispensé à l'école, au collège et au lycée.
- La participation des élèves à un projet choral repose sur leur **motivation et leur engagement**.
- La chorale est **interniveaux et, parfois, intercycles** : elle réunit en un même groupe des élèves des différentes classes de l'école ou de l'établissement ; les projets qu'elle conduit peuvent **associer plusieurs écoles et/ou établissements**.
- À l'école, la chorale est placée sous **l'autorité d'un professeur des écoles** auquel peut être associé un intervenant musical agréé ; au collège et au lycée, elle est **dirigée par un professeur d'éducation musicale et de chant choral**.
- Le **travail en partenariat** avec des acteurs culturels du territoire enrichit le projet. Il se fait dans le **respect des compétences** pédagogiques, artistiques et culturelles de chacun. **Il participe à la conception du projet, à sa mise en œuvre et à son évaluation.**

Les textes de référence figurent en annexe 1.

LA PRATIQUE CHORALE : PRINCIPES ET ORGANISATION

CONTENUS ET OBJECTIFS

■ Comment mettre en place une chorale ?

Le terme « chorale » peut prendre de multiples sens, d'où la difficulté d'en préciser parfois les contours.

« *Groupe de chanteurs exécutant à l'unisson ou à plusieurs voix des œuvres musicales.* » Larousse.

« *adj. [Musique] Qui a rapport aux chœurs. Société chorale, Société qui s'assemble pour chanter des chœurs. On dit aussi elliptiquement Une chorale. La chorale du village.* » Dictionnaire de l'Académie française, 8^e édition.

À l'école

À l'école, la chorale est constituée à l'initiative des professeurs et de l'équipe pédagogique. Elle réunit fréquemment plusieurs classes et s'inscrit le plus souvent dans les horaires d'enseignement de l'éducation musicale.

Au collège

Enseignement facultatif interniveaux et interclasses, au collège la chorale repose sur l'envie de chanter des élèves et sur leur intérêt pour un projet aboutissant à un ou plusieurs concerts publics.

L'enseignement facultatif de chant choral au collège

La chorale relève d'un **enseignement facultatif interniveaux et interclasses**. Disposant de 72 heures annualisées dont au moins une heure de répétition chaque semaine, elle s'organise selon les besoins du répertoire travaillé, mais aussi des concerts, cérémonies et événements prévus.

Au lycée

Au lycée, les organisations retenues tiennent compte d'une structure scolaire souvent contrainte. Si de nombreuses organisations sont possibles, toutes doivent **permettre, d'une part, la régularité du travail mené et, d'autre part, l'accueil d'élèves issus d'un grand nombre de classes et de niveaux.**

Au collège et au lycée, le caractère facultatif de la pratique chorale a de multiples conséquences :

- il n'y a **pas de modèle sur le nombre de chanteurs pouvant constituer une chorale scolaire**. Il est possible d'engager un travail de qualité avec un petit groupe qui se développera, tout comme il est envisageable de mener un travail équivalent avec des ensembles constitués de plus d'une centaine d'élèves ;

- le nombre d'élèves participant à une chorale scolaire est **le fruit de nombreux facteurs** : répertoire, culture de la chorale dans l'école ou l'établissement, organisation horaire, nombre de concerts, investissement de l'enseignant, taille de l'établissement, etc. ;
- les premières semaines de l'année scolaire permettent aux élèves de découvrir et d'expérimenter cet enseignement facultatif, dont ils sont par ailleurs informés à l'occasion des cours d'éducation musicale. **Il est alors fréquent que le groupe ne se stabilise qu'après un mois de travail.**

Les chorales et les classes à horaires aménagés (Cham) à l'école ou au collège

- Qu'ils soient instrumentistes ou chanteurs, tous les élèves de Cham chantent en chœur. La chorale de l'école ou du collège est alors un **espace de mixité** réunissant tous les élèves.
- La présence d'une Cham permet à tous les élèves de la chorale de travailler des répertoires plus exigeants et de **progresser tous ensemble**.
- Une Maîtrise est la déclinaison d'une Cham vocale au projet artistique et de formation vocale particulièrement ambitieux. Elle gagne à associer les autres élèves pour une partie du répertoire travaillé chaque année.

La chorale au cœur du projet d'école ou d'établissement

Dimension complémentaire de l'éducation musicale à l'école, enseignement facultatif au collège, organisée dans le cadre d'ateliers au lycée, la chorale vient **enrichir le projet d'école ou d'établissement** qui la légitime en retour.

- **La chorale est une dimension importante du projet d'école et d'établissement.** Elle l'enrichit de ses objectifs d'apprentissage tout autant que de sa contribution à la construction des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, comme aux quatre parcours éducatifs.
- **Au sein du projet d'école ou d'établissement, les objectifs et l'organisation de la chorale sont formalisés.** Ils précisent :
 - ses modalités spécifiques de fonctionnement (horaire hebdomadaire, calendrier annuel, engagement, etc.) ;
 - le répertoire musical du projet et les restitutions prévues (concerts, commémorations, liaisons interdegés, échanges, rencontres inter-établissements, etc.) ;
 - les compétences artistiques, musicales et vocales développées ;
 - les compétences transversales travaillées, notamment celles relevant de l'enseignement moral et civique (EMC) et de l'histoire des arts ;
 - ses apports aux objectifs prioritaires de l'école ou de l'établissement.
- **Le projet mené par la chorale peut s'ouvrir à d'autres dispositifs** : ensembles instrumentaux et orchestres, temps d'activité périscolaire, enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, classes à horaires aménagés, ateliers artistiques, etc.

- **La chorale est un élément de l'identité scolaire.** Elle donne toujours à voir et à entendre le résultat de son travail. Le concert devient un **marqueur de l'identité** de l'école ou de l'établissement, renforçant ainsi l'adhésion de tous, élèves choristes et non-choristes, à son action éducative et de formation.

Chorale et parcours éducatifs

La chorale se situe à la **croisée des quatre parcours éducatifs** où convergent des objectifs essentiels dans les champs de la citoyenneté, de la santé, de la construction d'un avenir, du développement du sens artistique et de la culture.

- Le projet de la chorale est à l'interface de l'enseignement de l'éducation musicale à l'école et au collège et du **parcours d'éducation artistique et culturelle**. Fréquentation de lieux de spectacle et rencontre des professionnels, pratique du chant choral, découverte et connaissance, nourrissent les trois piliers du parcours. Cette expérience riche et réfléchie peut devenir, au collège, le support original de l'épreuve orale du diplôme national du brevet.
- L'organisation ou la participation à un concert permet de découvrir des horizons professionnels liés aux métiers du spectacle ou de l'ingénierie culturelle. De l'instrumentiste professionnel à l'ingénieur du son ou au régisseur, de l'éclairagiste au décorateur, la découverte des métiers du spectacle constitue autant d'activités propices à nourrir ou à faire évoluer un projet d'orientation qui se construit progressivement dans le cadre du **parcours Avenir**.
- La pratique du chant choral vient enrichir le **parcours éducatif de santé** des élèves. Il les sensibilise à de nombreuses dimensions de leur santé : gestion de la respiration, placement vocal, risques auditifs, confiance et estime de soi au bénéfice de l'épanouissement personnel, etc.
- En chorale, la relation aux autres, le rapport à la règle, la maîtrise de l'émotion, l'engagement désintéressé au service du collectif, le jugement critique et constructif, sont des aspects très souvent convoqués, rejoignant ainsi les enjeux fondamentaux du **parcours citoyen**. La chorale développe l'écoute de l'autre et la culture de l'empathie, qualités essentielles pour vivre ensemble, cultiver l'altérité en évitant toutes les formes de repli.

Le nouvel enseignement facultatif de chant choral au collège est valorisé par le diplôme national du brevet

Deux possibilités sont offertes aux candidats pour valoriser le suivi d'un enseignement facultatif de chant choral pour l'obtention du diplôme :

- s'ils suivent **l'enseignement facultatif de chant choral**, ils peuvent **bénéficier de points supplémentaires** si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme d'enseignement sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points);
- au titre de **l'épreuve d'oral de soutenance** et du parcours d'éducation artistique et culturelle, ils peuvent présenter le ou les projets chorals auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4. Dans ce cas, la soutenance présente les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu ou réalisé.

■ Élaborer un projet choral

Que ce soit à l'école, au collège dans le cadre du nouvel enseignement facultatif, ou au lycée, la chorale relève d'un projet artistique et éducatif. Le professeur-chef de chœur en choisit le répertoire puis en construit les différents éléments pour aboutir à un ou plusieurs concerts publics. Motivés par ces perspectives, maîtrisant progressivement les exigences qui en découlent, les élèves s'impliquent dans sa construction et contribuent à une réalisation collective et solidaire. Réunir des élèves pour participer à la chorale nécessite, d'une part, de susciter le désir de chanter mais aussi, d'autre part, d'organiser l'activité au sein de l'école ou de l'établissement et d'informer les familles tout au long de l'année.

Le projet doit tenir compte :

- de la motivation des équipes pédagogiques concernées;
- de sa faisabilité au regard des espaces dont on dispose et de l'emploi du temps de travail disponible (hebdomadaire, annuel).

Il doit en outre s'appuyer sur un répertoire adapté et s'assurer de la possibilité d'une ou plusieurs restitutions publiques.

Les projets réunissant écoles, collèges et lycées sont les bienvenus. Ils marquent, pour les élèves et leurs familles, la continuité du parcours scolaire en rythmant la vie de la communauté éducative.

Trois étapes sont fondamentales :

- **organiser** : il est essentiel de préparer l'organisation annuelle du chœur dans l'établissement (chef, équipe éducative, gestionnaire, etc.) avec les éventuels partenaires afin de diffuser les informations le plus tôt possible dans l'année, notamment le programme musical et calendrier du chœur (séances hebdomadaires, répétitions supplémentaires, manifestations et concerts);

- **solliciter** : pour informer les élèves de l'activité chorale, le chef de chœur gagne à utiliser divers modes de communication : affiches au sein de l'établissement, mots dans le carnet de correspondance, informations sur le site Internet de l'établissement et sur les réseaux sociaux, diffusion de clips vidéo promotionnels, etc.;
- **associer et informer** : l'adhésion des familles est essentielle dans la réussite du projet artistique de l'année. Il est déterminant que les responsables légaux des élèves puissent être informés et s'engager sur ses exigences. Il est important de veiller à ce que les informations utiles et pertinentes soient systématiquement communiquées aux élèves comme aux familles.

■ Choisir un répertoire et construire un programme

Tenant compte de la maturité des élèves comme de celle de leur voix chantée, le professeur-chef de chœur choisit un répertoire adapté au niveau scolaire de la chorale. Si une attention particulière est portée aux exigences techniques de l'expression vocale, les textes supports de la musique portent des valeurs poétiques, littéraires, morales et républicaines incontestables.

Le choix des répertoires doit répondre à de multiples contingences d'ordres différents :

- **les spécificités du chant**. Est-il adapté à l'âge des élèves du point de vue du thème, du lexique, des éléments mélodiques et rythmiques ? La tessiture* et l'ambitus* sont-ils adaptés aux voix des enfants et/ou adolescents ? Dans le cas d'un chant polyphonique, les élèves sont-ils préparés à cet exercice ?;
- **le matériel pédagogique à disposition**. L'enseignant dispose-t-il des ressources adaptées à sa situation pédagogique pour mener à bien les apprentissages (modèle vocal, instrument, accompagnement, etc.) ?;

Par ailleurs, le responsable de la chorale devra veiller à :

- **la diversité des chants**. La recherche d'une cohérence thématique est souvent privilégiée. Toutefois, le choix de chants variés dans leurs styles (répertoires classiques, musiques du monde, chants traditionnels, etc.) et dans leurs caractéristiques musicales (conduite mélodique, tempo*, tonalité*, signature rythmique, difficulté, etc.) peut favoriser la rencontre de divers modes d'expression et d'interprétation*;
- **l'adéquation du répertoire à un groupe donné**. Il doit valoriser la voix des élèves, susciter leur motivation tout en étant apprécié du chef de chœur;
- **la cohérence des programmes de concert**. L'enchaînement judicieux des différentes pièces d'une représentation est essentiel pour la qualité de l'interprétation pendant le concert et pour celle de la perception du public;
- **la progressivité des apprentissages**. L'élève aborde le travail vocal de manière progressive tout au long de l'année : il chante dans des situations de plus en plus complexes (polyphoniques notamment), entraîne sa mémoire, acquiert des repères musicaux et s'approprie un lexique spécifique;

*Les termes suivis d'une astérisque sont définis en annexe 4.

- **la constitution d'un répertoire au fil du temps.** D'une année à l'autre, la chorale peut se constituer un fonds de répertoire mobilisable en toutes circonstances. Cela permet aussi aux nouveaux venus de découvrir dès leur arrivée le plaisir de chanter ensemble au terme d'un travail abouti.

Les chorales scolaires ont aussi vocation à animer la vie de la cité, notamment en participant aux cérémonies officielles. Ces moments particuliers permettent aux choristes de s'approprier un répertoire portant les valeurs citoyennes, patrimoniales et républicaines. Ainsi, chaque chorale possède dans son fonds de répertoire **l'hymne national** et **l'hymne européen**. Le matériel nécessaire à leur apprentissage et à leur interprétation est disponible sur Éduscol.

L'apprentissage d'autres hymnes nationaux peut également s'inscrire dans le répertoire des chorales scolaires, notamment lors d'échanges internationaux ou de cérémonies organisées par les comités de jumelage locaux. Des enregistrements et les partitions correspondantes sont consultables à l'adresse <http://fr.cantorion.org/na/Hymnes-nationaux>.

L'annexe 2 propose de nombreux liens et références relatifs aux répertoires.

■ Les acteurs de la pratique chorale

Ils ne se limitent pas au seul enseignant-chef de chœur : sur le plan artistique et pédagogique, le professeur peut faire appel à différents soutiens, soit pour l'assister dans la direction du chœur, soit pour accompagner, soit pour contribuer à la production d'un spectacle, soit dans la dynamique d'un projet. De plus, la pratique chorale est particulièrement soutenue dans l'éducation nationale, grâce à l'engagement des différents conseillers pédagogiques et inspecteurs. Enfin, dans le cadre de partenariats avec des artistes et/ou des institutions artistiques et culturelles, le projet choral peut se nourrir de multiples apports.

À l'école primaire, vous pouvez prendre appui sur les conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM)

Les **CPEM**, titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur, option éducation musicale, apportent un soutien essentiel aux enseignants, tant sur le plan pédagogique qu'artistique.

Sous l'autorité de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen), ils jouent, à l'échelon, départemental un rôle déterminant dans la diffusion des pratiques chorales dans les domaines de la formation, de l'organisation de concerts et de la mise en place de partenariats. En lien avec les services de l'éducation nationale et les collectivités locales, ils peuvent être chargés du suivi des musiciens intervenants. Ils apportent leur expertise au comité de coordination des chartes de chant choral.

Qui dirige la chorale ?

À l'école

À l'école, la chorale est dirigée prioritairement par un enseignant volontaire responsable de l'activité, avec la participation de tous les maîtres des élèves rassemblés. Un musicien intervenant peut être sollicité pour diriger le groupe en présence des professeurs de l'école.

Des musiciens diplômés des centres de formation des musiciens intervenants (CFMI)

- Les « dumistes » sont des **musiciens pédagogues** formés dans un des neuf CFMI de France. Ils sont titulaires d'un diplôme universitaire de musicien intervenant (Dumi). Employés par les collectivités locales, souvent sous le statut d'assistant spécialisé d'éducation artistique, ils sont agréés par l'éducation nationale pour intervenir à l'école maternelle et élémentaire.
- Leurs compétences musicales et pédagogiques sont un appui aux **professeurs des écoles**. Ils peuvent assurer la direction ou l'accompagnement des chorales scolaires en lien étroit avec les enseignants.
- En lien avec les CPEM, ils peuvent contribuer à la formation des professeurs des écoles (ateliers de chants, chorales d'enseignants, etc.)
- Ils peuvent aider à la **conception et à la mise en place de projets** menés en partenariat avec des acteurs culturels territoriaux.
- Les musiciens intervenants sont fédérés au sein de la **Fédération nationale des musiciens intervenants** (Fnami, <http://www.fnami.fr>). Comme musiciens professionnels, ils peuvent être artistes individuels ou attachés à un conservatoire.

Au collège

Au collège, la chorale est dirigée par le professeur d'éducation musicale et de chant choral. S'il le souhaite, il peut faire appel à un intervenant extérieur.

Au lycée

Au lycée, en l'absence d'un professeur spécialisé, les chefs d'établissement sont engagés à **se rapprocher des collèges de proximité** afin d'identifier des professeurs d'éducation musicale et de chant choral susceptibles de diriger une chorale scolaire dans leur établissement.

Dans le second degré, les **associations académiques et départementales** visant le développement des chorales scolaires permettent :

- l'échange de répertoires ;
- la commande d'œuvres de création ;
- l'organisation de festivals, moments culturels importants sur un territoire donné ;
- la mutualisation des ressources humaines artistiques ou logistiques (accompagnements instrumentaux, arrangements, régie, etc.) ;
- la réalisation et la valorisation de projets de grande ampleur ;

- le conseil relatif aux démarches administratives et financières, et leur mutualisation
- la mise en valeur des concerts auprès des collectivités territoriales.

Ces associations sont soutenues administrativement, juridiquement et financièrement par les rectorats d'académie. Les collectivités et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) peuvent en être partenaires.

La Fédération nationale des chorales scolaires (FNCS)

La FNCS fédère, accompagne et dynamise le développement des chorales scolaires.

Elle apporte son soutien à la création de répertoires chorals adaptés aux publics scolaires. Elle favorise les échanges de répertoires et de projets réalisés à l'occasion d'un séminaire annuel. Elle présente sur son site un guide des spectacles présentés dans les académies.

Elle gère les obligations administratives relatives au droit d'auteur pour les associations académiques et départementales qui lui sont affiliées.

La FNCS est agréée par le ministère de l'Éducation nationale.

<http://www.fncs.fr/>

L'accompagnement musical

Durant l'apprentissage, la chorale travaille le plus souvent *a cappella**. Elle peut également avoir besoin du soutien d'un accompagnement pour aider, par exemple, à l'intonation* et à la mémorisation, approfondir l'interprétation et, dans tous les cas, préparer les concerts. Selon les niveaux d'enseignement, les compétences du chef de chœur et les ressources disponibles, plusieurs perspectives peuvent être envisagées. Le cas échéant, l'accompagnement musical pourra être assuré par un partenaire culturel (un groupe d'instrumentistes d'un conservatoire, par exemple).

Accompagnement en direct ou enregistrement ?

L'accompagnement préenregistré est devenu un outil pratique et accessible. Il permet aux élèves de chanter en autonomie, de s'approprier l'œuvre travaillée, de maîtriser la polyphonie* ou encore de se familiariser avec les timbres* de l'accompagnement instrumental. Cet outil doit cependant être manié avec un soin particulier dans la mesure où il fige une interprétation, alors que le principe même du groupe choral est la souplesse de l'interactivité entre tous les participants, y compris l'accompagnateur. Aussi, il est à consommer avec parcimonie.

À l'école

- La chorale peut être accompagnée par un enseignant ou un partenaire du projet.
- Un clavier, une guitare ou un accordéon apportent toujours une dimension artistique supplémentaire à l'interprétation *a cappella*.
- L'accompagnement instrumental enregistré doit répondre aux exigences suivantes : tonalité adaptée, introduction donnant clairement la pulsation* et la note de départ, musicalité, niveau sonore, etc.

- Il est par ailleurs nécessaire de veiller aux changements qui peuvent intervenir lors des concerts du fait d'un espace ou d'une amplification différents, sources fréquentes de décalage entre chœur et accompagnement.

Au collège et au lycée

- Durant le travail de répétition, le chef de chœur privilégie l'usage d'un instrument acoustique, limitant les risques de fatigue auditive ou de forçage vocal que peut occasionner l'amplification.
- Instrument polyphonique doté d'un large potentiel expressif, le piano reste l'outil le plus approprié aux exigences et contraintes inhérentes à l'apprentissage d'une pièce vocale (soutien mélodique, harmonique, dynamique, transposition, etc.)
- L'accompagnement enregistré, alternative utilisée ponctuellement et avec mesure, permet d'accoutumer les élèves aux repères de différentes natures consolidant la mise en place de l'interprétation. Tirant parti des possibilités offertes par le numérique, les séquenceurs MIDI sont de préférence utilisés pour les nombreuses fonctionnalités utiles à l'apprentissage : modifications instantanées de la tonalité, du tempo, des timbres et de l'orchestration, mise en boucle de passage à travailler, etc.
- L'accompagnement vise également à familiariser les choristes avec le contexte orchestral prévu pour le concert. Il favorise l'appropriation et l'imprégnation auditive des repères harmoniques, mélodiques, rythmiques et d'orchestration.

■ Les partenariats

Les partenaires qui entourent l'école ou l'établissement portent de précieuses compétences qui peuvent profiter à chaque projet. En outre, ils permettent aux élèves de rencontrer des artistes et des professionnels du spectacle vivant.

Vers qui se tourner ?

Différents organismes peuvent également soutenir les projets de partenariat.

- Les services départementaux et académiques de l'éducation nationale (Dasen, CPEM, délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle - Daac), les directions régionales des affaires culturelles, Drac et les services culturels des collectivités sont des points d'entrée permettant d'**identifier des partenaires et d'informer des contacts utiles**.
- À la rentrée 2018, **une plateforme de présentation des actions et partenariats, et de mise en relation directe entre établissements scolaires et structures culturelles** permet à chacun de rencontrer directement les porteurs de projets.
- Les **associations chorales académiques ou départementales** peuvent mobiliser des instrumentistes, qu'il s'agisse de professionnels partenaires ou d'enseignants investis dans l'accompagnement des spectacles.

Les institutions culturelles

- Le ministère de la Culture, grâce à ses services déconcentrés que sont les **Drac**, est l'interlocuteur privilégié pour accompagner les rectorats et les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets artistiques et culturels de chant choral, et plus largement, de pratique artistique.
- Les **conseillers action culturelle et territoriale** et les **conseillers musique** peuvent ainsi être force de proposition auprès des délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle et des corps d'inspection (inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale) dans l'identification des partenaires artistiques et culturels du territoire.
- Les partenaires susceptibles d'accompagner les directeurs d'école, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques dans la méthodologie de projet en partenariat sont nombreux. En effet, les **scènes de musiques actuelles (Smac), les opéras, les festivals de musique, certaines Maîtrises d'enfants mais aussi les conservatoires, des artistes ou musiciens intervenants du territoire** et des **établissements culturels** qui peuvent apporter une autre dimension (théâtre, etc.) constituent quelques-unes des ressources artistiques qui maillent le territoire national.
- Ils peuvent permettre de développer des projets chorals ambitieux, articulés aux objectifs pédagogiques et aux partenariats construits sur les territoires concernés par l'État et les **collectivités territoriales** en faveur de l'éducation artistique et l'action culturelle.
- Le **secteur de la lecture publique** peut également contribuer à un projet de chant choral. Près de 60 % des bibliothèques municipales françaises disposent en effet de fonds musicaux. La majorité des établissements proposant de la musique possèdent des fonds de partitions qu'ils peuvent prêter aux enseignants. Plusieurs conservent par ailleurs des fonds patrimoniaux liés à l'histoire de la musique. Au sein des équipes, les discothécaires disposent bien souvent d'une certaine expertise qui peut s'ajouter à celle des conservatoires, opéras, festivals de musique et Smac, ou y pallier en l'absence d'autres structures culturelles sur un territoire. Enfin, plusieurs établissements proposent du prêt d'instruments de musique depuis quelques années.
- Un projet de chant choral peut également aborder la question de la **transmission patrimoniale**, tant matérielle (avec les traces écrites comme les partitions historiques) qu'immatérielle (via la tradition orale et ses différents usages). Ces axes constituent des entrées très pertinentes sur certains territoires et peuvent faire sens par rapport à la pratique chorale d'aujourd'hui. Des partenariats avec des services d'archives, des associations culturelles, des universitaires et chercheurs en ethnologie peuvent alors enrichir le projet.
- Il existe également de nombreux partenariats entre des établissements patrimoniaux, des conservatoires, des structures associatives voire des artistes qui permettent la pratique de la chorale dans des lieux symboliques et porteurs d'histoire commune.
- **En matière de formation**, les Drac collaborent avec les Daac, les corps d'inspection, les services de formation des rectorats et les universités. Elles interviennent dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des modules conjoints, inscrits selon les cas au **plan académique de formation (PAF)**, dans le cadre d'un master aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), d'une formation nationale portée par un pôle de ressources en éducation artistique et culturelle (Preac), etc.

- Les équipes des Drac peuvent également intervenir directement pour présenter leurs missions ou apporter un contenu méthodologique en termes de montage de projets artistiques et culturels en partenariat.
- Elles peuvent enfin discerner les interlocuteurs les plus pertinents pour répondre aux besoins identifiés. Les pôles supérieurs d'enseignement de la musique, les centres de formation des musiciens intervenants mais également les missions voix peuvent ainsi être sollicités.

Les musiciens professionnels

La collaboration avec des musiciens professionnels et, plus généralement, avec des artistes professionnels est une source d'enrichissement remarquable, tant sur le plan artistique que technique. Ainsi, par exemple :

- **les groupes instrumentaux**, notamment des conservatoires et écoles de musique, *big band*, harmonies, fanfares, orchestres divers, ensemble de chambre, groupes de musique actuelle, etc., sont de précieuses ressources pour accompagner le projet d'une chorale scolaire. Leur présence permet parfois de donner une nouvelle dimension au projet artistique. Elle permet aux choristes de découvrir les exigences et les plaisirs de la musique instrumentale, et leur fait découvrir de nouveaux champs culturels;
- **les résidences d'artistes**. L'installation d'un artiste ou d'un ensemble musical en milieu scolaire donne une dimension artistique et pédagogique supplémentaire au projet de la chorale. Le partenaire et le professeur-chef de chœur co-construisent alors le projet de la résidence.

Ces partenariats avec des artistes professionnels et/ou des structures de diffusion peuvent se concevoir et se réaliser de multiples façons. Les modalités s'organisent à partir des principes suivants :

- **élaborer un partenariat avec des professionnels de la musique**. L'accompagnement par un professionnel de la musique ou, plus largement, par un artiste ou une structure culturelle, ne se substitue pas à l'encadrement scolaire mais amène une créativité, une ouverture et un regard de professionnel exigeant;
- **pour les spectacles présentés en dehors de l'établissement**, un partenariat, construit suffisamment en amont et incluant les équipes de régie, peut être conclu avec une salle de spectacle, une médiathèque de la ville, une salle communale, un conservatoire, une Maison des jeunes et de la culture ou un théâtre;
- le lieu de spectacle doit être **adapté aux spécificités du projet** : nombre de choristes et d'instrumentistes, mise en espace, décors, lumières, praticables, jauge de la salle, etc.;
- **l'accompagnement des chorales** nécessite de solides compétences musicales : professeurs instrumentistes, musiciens professionnels, professeurs de conservatoires, ensembles instrumentaux divers, élèves de la série technique de la musique et de la danse (TMD), etc., peuvent être sollicités;
- l'établissement peut associer les élèves d'un niveau avancé des **conservatoires et écoles de musique**.

ORGANISATION

Le succès d'une chorale dépend avant tout de la qualité de son encadrement artistique et pédagogique. Cependant, cette pratique comme beaucoup d'autres, doit s'exercer dans des conditions d'espace et de temps adéquates.

■ L'espace de la chorale

Des répétitions aux concerts, la chorale doit pouvoir profiter d'un lieu adapté à ses exigences. Son acoustique, son isolation, son espace et son équipement doivent permettre aux différentes facettes de la pédagogie de se déployer sans difficulté.

À l'école

- L'espace est **dégagé** de façon à permettre l'évolution du groupe, notamment pour l'échauffement.
- Lors de l'apprentissage, la disposition des chanteurs peut varier afin de **diversifier les sensations visuelles et auditives**.
- Le passage d'une position à l'autre fait partie intégrante du travail de la chorale et préfigure les différentes **mises en espace** qui seront adoptées pour la représentation publique.

Au collège et au lycée

- La **salle spécialisée d'éducation musicale** a vocation à accueillir les répétitions de la chorale dès lors que l'espace de travail dont disposent le chœur et son chef est suffisamment spacieux et modulable pour :
 - effectuer confortablement les échauffements;
 - envisager *a minima* une répartition spatiale adaptée des choristes;
 - garantir une excellente visibilité du chef de chœur;
 - favoriser la mobilité des élèves;
 - anticiper la mise en scène à une échelle réduite.
- **À défaut** de pouvoir occuper la salle spécialisée (indisponibilité, effectifs importants), le lieu de répétition aura les qualités et équipements suivants :
 - un niveau de réverbération modéré;
 - un clavier acoustique ou numérique;
 - un système audio et de vidéoprojection permettant la diffusion de tous types de documents;
 - et, si possible, un matériel d'enregistrement aisément mobilisable.

■ Le temps de la chorale

Les temps et les rythmes de pratique chorale doivent être modulés en fonction de l'âge et des niveaux scolaires des enfants.

À l'école

- **Le temps sur l'année** : à l'école, la chorale constitue le prolongement naturel de la pratique du chant en classe. Elle s'inscrit dans le cadre des 24 heures d'enseignement hebdomadaire. La souplesse de l'organisation scolaire permet de renforcer la pratique chorale dans un temps donné et à l'échelle d'un projet.
- **Le temps sur la semaine** : une séance hebdomadaire de trois quarts d'heure regroupant plusieurs classes constitue une organisation propice à la continuité et à la régularité. À l'échelle de la classe, quelques temps courts consacrés à l'écoute, à la mémorisation et à la compréhension, sont menés dans la semaine.

Au collège

- La chorale se déploie dans le cadre d'un enseignement facultatif de chant choral disposant de **72 heures sur l'année**, dont au moins une heure hebdomadaire, les 36 heures restantes permettant l'organisation de répétitions exceptionnelles, souvent avant les concerts. Elles sont aussi nécessaires à la préparation de la Rentrée en musique ou encore à la participation à des événements du collège ou à des cérémonies commémoratives.

Arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège. Article 7 (extrait). Nouvel enseignement facultatif de chant choral au collège.

e) un enseignement de chant choral rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège, de 72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire.

L'heure hebdomadaire peut être divisée selon les besoins en deux demi-heures quand les 36 heures supplémentaires peuvent permettre d'augmenter le temps de répétition durant certaines semaines ou encore organiser des répétitions supplémentaires exceptionnelles à l'approche des concerts.

- Cet enseignement facultatif de chant choral s'appuie sur un programme publié en juin 2018.

Schémas d'organisation de l'année scolaire au collège :

- sur l'année, pratiquer, organiser, planifier en fonction d'un projet pédagogique et artistique. Les configurations peuvent être variées, les organisations modulables, toujours au bénéfice des particularités du projet choral comme les événements et concerts qui jalonnent l'année scolaire :



• des moments particuliers dans l'année scolaire

Rentrée en musique.



- faire la Rentrée en musique;
- se mettre en situation, en contexte;
- remobiliser un répertoire;
- accueillir et se retrouver en chantant;
- impulser le démarrage du projet choral de l'année.

Répétition publique au collège. Commémoration.



- faire savoir, donner à entendre;
- s'engager dans les moments forts de la vie du collège et de la cité (commémoration, répétition publique dans le collège, petits concerts spontanés);
- donner sens de manière plus immédiate au projet choral par une première restitution;
- se confronter à des temps de répétition plus longs.

Projet convoquant plusieurs disciplines artistiques du spectacle avec présence d'un metteur en scène ou d'un chorégraphe.



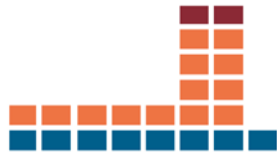
- inscrire le travail choral dans un projet interdisciplinaire;
- convoquer d'autres formes artistiques au service du projet choral (théâtre, danse, arts visuels);
- se centrer sur le processus d'interprétation, de création;
- vivre un temps long avec des partenaires (résidences d'artistes, Cléa, etc.);
- contribuer en musique à un projet collectif.

Projet commun avec une école nécessitant des co-interventions.



- chanter avec d'autres, dans une logique de cycle;
- se projeter dans le continuum scolaire;
- co-intervenir à l'école, au collège, au lycée (enseignants).

Projet à fort rayonnement
profitant à plusieurs
partenariats, le concert
étant donné plusieurs fois.



- vivre une expérience artistique complète;
- découvrir tous les aspects, les métiers du spectacle;
- faire aboutir un projet engageant;
- se mobiliser intensément sur un temps long;
- garder intacte la qualité artistique sur plusieurs concerts.

- Les répétitions hebdomadaires doivent être **organisées dans un créneau permettant à tous les élèves du collège d'y participer**.
- Dans la plupart des cas, **c'est la pause méridienne** qui est fréquemment mobilisée pour les répétitions hebdomadaires. Les recteurs d'académie accordent la dérogation prévue par l'article R. 421-2-2 du Code de l'éducation d'autant plus aisément qu'il s'agit d'un enseignement facultatif proposé au choix de l'élève.
- Dans ce cas, le chef d'établissement veille à **ne pas prévoir d'autres enseignements durant la pause méridienne investie par la chorale**.

Au lycée

- À ce niveau d'enseignement, les contraintes diverses supposent une grande souplesse d'organisation horaire. Si certains projets peuvent reposer sur un temps de répétition hebdomadaire et régulier, d'autres peuvent se concentrer sur une période de l'année, par exemple entre deux périodes de congé.

■ Les outils pédagogiques

L'enregistrement

S'enregistrer puis s'écouter constitue une démarche instructive mais impitoyable... La qualité d'un enregistrement sur un smartphone ou un matériel de mauvaise qualité restitue un son ingrat (filtré et compressé). Il démoralise parfois davantage qu'il n'aide. Pour que cette démarche soit positive, il est important que le professeur-chef de chœur dispose d'un appareil de qualité et oriente l'écoute en énonçant clairement l'objectif de l'enregistrement.

- **La première oreille critique est celle de chaque choriste.** L'enregistrement favorise cette posture. L'élève ou le groupe peut analyser sa production et ainsi, d'une certaine manière, s'autoévaluer.
- **La perception par le choriste de sa propre voix est la résultante de deux sensations** : ce qu'il entend, porté par l'espace environnant (voie aérienne) et ce qu'il ressent par les résonances internes à son corps (conduction osseuse). L'enregistrement peut aider l'élève à prendre conscience de cette dualité pour en tenir compte lorsqu'il chante.

Les outils pour un travail autonome des élèves

Le professeur peut préparer des enregistrements permettant le travail autonome des chanteurs, outils qu'il peut mettre à disposition sur un espace numérique adapté.

- Les **supports enregistrés** permettent :
 - l'**imprégnation par le biais d'écoutes répétées** pour faciliter un premier apprentissage;
 - de construire et d'asseoir la polyphonie par l'écoute **des voix séparées**;
 - de travailler en petit groupe ou de réaliser des partiels de pupitre.
- Le **cahier de chants** est un aide-mémoire. À ce titre, il peut contenir :
 - les paroles des chants;
 - les partitions;
 - des dessins, guides chorégraphiques, éléments documentaires sur les chants (auteurs, interprètes, contexte).
- Les paroles du chant en cours d'apprentissage ou la liste des chants de la classe **peuvent être affichées**.

■ Évaluer pour faire progresser

Dans la pratique du chant choral, les qualités individuelles sont tellement intrinsèquement mêlées à la qualité du groupe qu'il est difficile d'évaluer certains aspects des apprentissages, notamment sur le plan artistique.

- **L'évaluation d'une production ne porte pas sur la seule performance** mais aussi sur la capacité à produire un moment artistique témoignant de progrès sur le long terme.
- **Comportements observables relevant de l'attitude :**
 - l'élève se montre curieux et actif;
 - l'élève se mobilise et s'engage musicalement;
 - l'élève se situe dans le chœur ou en tant que soliste;
 - l'élève est attentif aux gestes du chef de chœur et écoute les autres;
 - l'élève collabore et fait preuve d'initiative;
 - l'élève se concentre tout au long de la séance puis du spectacle.
- **Comportements observables relevant du geste musical :**
 - l'élève gère ses respirations musicales;
 - l'élève cherche la justesse de son interprétation tant mélodiquement que rythmiquement;

- l'élève a mémorisé le texte et la structure des pièces interprétées;
- l'élève anticipe les articulations, les parties, les changements de tempo;
- l'élève conduit les phrases musicales à leur terme;
- l'élève se mobilise au service du caractère souhaité;
- l'élève a intégré la gestique propre au chef de chœur;
- l'élève sait tenir sa voix dans une interprétation polyphonique.

LES RESTITUTIONS PUBLIQUES : DE LA CLASSE À LA SCÈNE

Le moment du spectacle ou du concert est l'aboutissement du travail accompli. Il permet à l'élève de prendre conscience du chemin parcouru et de le faire découvrir au public. Ce moment de partage, notamment avec la communauté éducative, permet de montrer à quel point la pratique chorale est un art vivant et exigeant.

■ Dans les murs

Il importe que la chorale se **produise au sein de l'école ou de l'établissement** afin de partager son projet avec les autres élèves, les parents et la communauté scolaire.

Les prestations de la chorale s'inscrivent dans **la vie scolaire de l'école ou de l'établissement**, lors de plusieurs temps forts.

Les temps forts

La Rentrée en musique

- Mise en place pour la première fois en septembre 2017, la Rentrée en musique se déroule dans les écoles (maternelles et élémentaires), collèges et lycées de métropole et d'outre-mer. En mobilisant les élèves déjà présents les années précédentes, il s'agit d'accueillir les nouveaux venus – et parfois leurs parents – de façon chaleureuse. Ce moment témoigne de la place qu'occupe la musique dans l'espace scolaire.
- Organisés le jour de la rentrée, les événements de la Rentrée en musique peuvent également se dérouler dans les jours qui suivent, d'autant plus si la rentrée, notamment au collège et au lycée, est décalée par niveaux d'enseignement durant la semaine.
- Afin d'en assurer l'organisation et le bon déroulement, la Rentrée en musique est préparée en amont de la fin de l'année scolaire précédente afin de mobiliser efficacement les choristes et d'en informer leurs parents. C'est aussi l'occasion de choisir avec eux les chansons, les œuvres ou les extraits de spectacle qui seront repris à la rentrée.

- **Le plus souvent, ce sont les chorales scolaires constituées les années précédentes qui sont mobilisées.** Cependant, d'autres dispositions sont envisageables, comme par exemple d'apprendre un canon* simple aux nouveaux venus en s'adossant à l'expérience des élèves plus anciens¹. Dans certains cas, les parents musiciens, les acteurs associatifs et les artistes peuvent également être sollicités.
- **Les équipes éducatives ont toute liberté** pour que, quelles que soient les contraintes qui pèsent sur l'organisation de la rentrée scolaire, la musique vivante y trouve une place particulière. Il est évidemment recommandé qu'une répétition puisse être organisée le jour même avant la prestation au sein de l'école.

La Fête de la musique à l'école

- Également préparée en amont, la Fête de la musique à l'école s'inscrit dans la célébration de cette fête célébrée le 21 juin. Si cette date n'est pas un jour d'école, elle peut se dérouler un jour proche de celle-ci. Elle est l'occasion d'organiser un moment de partage festif et musical annonçant la fin de l'année scolaire.

Tout au long de l'année

Des **répétitions publiques** peuvent être organisées à l'occasion de la venue des parents dans l'établissement, ou encore des **moments de restitution**, notamment en fin de trimestre.

■ Hors les murs

Si les concerts des chorales « à domicile » leur permettent déjà de rencontrer leur public, d'autres, hors les murs cette fois, les conduisent à diversifier les expériences, à accéder à des lieux professionnels destinés à accueillir la musique vivante et à faire découvrir, à une plus grande échelle, la qualité du travail mené.

Une grande variété de manifestations

- **Les possibilités sont nombreuses :**
 - concert de la chorale seule en représentation extérieure;
 - concert chez le partenaire culturel;
 - concerts dans les écoles et/ou établissements de proximité;
 - rencontres entre chorales pour un échange de répertoires et un partage musical;
 - rencontres école/collège et collège/lycée autour d'un projet commun;
 - chorale proposant des moments musicaux dans des associations ou lieux de vie (maisons de retraite, Maisons pour tous, etc.);
 - festivals locaux ou académiques.

¹<http://www.education.gouv.fr/cid117986/la-rentree-en-musique.html>

- À cela s'ajoute la participation des chorales aux **cérémonies républicaines**. Onze journées nationales annuelles ont été instituées par des textes législatifs ou réglementaires (<http://www.defense.gouv.fr/memoire/memoire/ceremonies/ceremonies-nationales>).
- **Les projets communs et rencontres chorales** permettent de :
 - fédérer, dynamiser et structurer un réseau sur un territoire;
 - favoriser la mixité des publics;
 - mutualiser les compétences;
 - partager les démarches administratives et financières;
 - se confronter à d'autres pratiques, d'autres champs esthétiques;
 - construire une culture commune;
 - aborder des répertoires ambitieux;
 - favoriser la continuité du parcours artistique et culturel de l'élève;
 - développer des partenariats avec les professionnels de la culture.
- Dans le premier comme dans le second degré, les projets communs sont soutenus par les **collectivités territoriales** et accompagnés par des **associations académiques ou départementales** dédiées.
- Dans le premier degré, les rencontres chorales sont accompagnées par les **directions académiques** et coordonnées par les **CPEM**.

Festival École en chœur

- **École en chœur** est un festival national porté par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Il vise à faire connaître les chorales scolaires et à en favoriser le rayonnement. Il fait apparaître la diversité des projets chorals portés par les professeurs des premier et second degrés en lien avec leurs partenaires et met en valeur le travail et le talent des élèves.
- Avec l'appui des corps d'inspection et de la FNCS, les professeurs-chefs de chœur sont **invités à faire connaître leurs projets et les concerts qui les concluent**. Une plateforme numérique dédiée à l'opération permet chaque année la valorisation de ces projets entre les mois d'avril et juin.
- **En clôture de ce festival, un événement national est organisé** en lien avec le ministère de la Culture et des partenaires artistiques. Plusieurs écoles et établissements représentant la qualité et la diversité des chorales scolaires sont invités à y participer.
<http://eduscol.education.fr/cid86055/-le-printemps-d-ecole-en-choeur.html>

Se produire en concert

Chaque projet choral, dès lors qu'il aboutit à un ou plusieurs concerts (ou spectacles) publics, doit satisfaire à des contraintes légales et réglementaires, et faire l'objet d'une organisation pratique et technique nécessitant une grande anticipation.

Le rôle du chef de chœur est d'en assurer la coordination avec rigueur et anticipation, tout au long de la durée du projet. L'utilisation d'une fiche technique détaillée (annexe 3) lui permet de synthétiser les étapes et formalités.

■ Le cadre juridique

À la demande du professeur-chef de chœur, les écoles ou établissements effectuent toutes les demandes d'autorisations, déclarations ou dépôts officiels requis par la loi et nécessaires pour garantir la légalité des projets. Ils respectent les règles d'ordre public qui guident le régime de la propriété littéraire et artistique, celui de la protection des droits et libertés individuels.

Les autorisations de sortie, de prise de vue et d'enregistrement

Avant un spectacle, plusieurs autorisations sont à prévoir :

- **les autorisations de sortie de l'école ou l'établissement** : auprès du chef d'établissement (le formulaire est propre à chaque établissement), auprès des responsables légaux de l'élève;
- **les autorisations de prise de vue et d'enregistrement** : l'utilisation de l'image et de la voix des personnes est protégée juridiquement sur le fondement du respect de la vie privée.
 - Il est obligatoire d'avoir le consentement des responsables légaux (les personnes physiques – souvent les parents – qui sont juridiquement responsables de l'élève mineur) pour exploiter photos, vidéos et enregistrement audio des élèves. Une autorisation est nécessaire pour chaque manifestation avec toutes les mentions particulières à celle-ci. Le modèle doit être adapté en fonction du projet, de la diffusion, des partenaires et du lieu.
 - Il doit obligatoirement comporter, *a minima* :
 - le nom et le prénom de la personne enregistrée et ceux des responsables légaux ainsi que leur signature datée;
 - la date de l'enregistrement;
 - le cadre du projet (projet scolaire, spectacle, concert, etc.);
 - la durée d'utilisation des enregistrements ou photographies;
 - le(s) support(s) de diffusion (article de journaux, émissions de télévision, sites Internet, etc.).
 - Selon le projet, d'autres mentions peuvent – ou doivent – être indiquées. En outre, il ne faut pas oublier de faire remplir les autorisations aux différents adultes participant au spectacle. Parfois, certains partenaires (télévision, scènes nationales, presse, par exemple) ont leur propre formulaire avec des mentions juridiques particulières.

Sur Éduscol, autorisation de droit à l'image et autorisation de sortie :

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/boite-a-outils.html>

L'acquittement des droits d'auteur

- Pour diffuser ou interpréter des œuvres musicales lors d'une manifestation publique, il est obligatoire (sauf s'il s'agit d'une œuvre tombée dans le domaine public et libre de droit) :
 - d'obtenir une **autorisation de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem)**;
 - de payer des **droits de diffusion**.
- Les chorales **affiliées à la FNCS** par les associations académiques bénéficient d'une gestion mutualisée des droits à des tarifs préférentiels proposés par la Sacem.

Tout concert public impose ainsi une déclaration Sacem. Trois cas de figure peuvent se présenter :

- 1 L'établissement – ou l'école – est seul à organiser la manifestation** : il doit faire une demande d'autorisation de diffusion de musique au moyen des formulaires imprimables disponibles sur le site de la Sacem. Le formulaire est envoyé à la délégation régionale de la Sacem. Le montant des droits varie selon la nature de la manifestation. Des réductions peuvent être accordées, notamment lorsque la demande d'autorisation est effectuée à l'avance.
- 2 Rencontre ou festival territorial porté par une association affiliée à la FNCS** : la déclaration Sacem est gérée par l'association qui sert de relais de la FNCS en académie. Il est alors nul besoin d'envoyer directement la déclaration à la délégation régionale de la Sacem.
- 3 Rencontre ou festival territorial porté par une association non affiliée à la FNCS** : c'est la direction départementale (premier degré) ou l'établissement support du projet (généralement celui du lieu de concert) qui devra renseigner tous les documents concernant la Sacem.

Les fiches à consulter sur le site de la *sacem* 

<https://clients.sacem.fr/autorisations>

<https://clients.sacem.fr/autorisations/concert-ou-spectacle>

<https://clients.sacem.fr/autorisations/kermesse-ou-fete-des-ecoles>

Les conventions avec les partenaires

- Une convention est un accord conclu entre plusieurs entités et qui **détermine les engagements réciproques de chacun**. Il s'agit d'un document contractuel qui formalise **les devoirs et les obligations des parties** et contribue ainsi à la bonne mise en œuvre du projet qu'elle encadre.
- Chaque article doit être approuvé par les différentes parties jusqu'à la validation et la signature de l'ensemble.

La billetterie du concert ou du spectacle

- Il est **nécessaire d'établir une billetterie** même si l'entrée est gratuite dans le but de compter les personnes présentes. Cette billetterie est obligatoire en cas d'entrée payante.

Emploi de techniciens et musiciens

- L'emploi des musiciens ou des techniciens est soumis à une législation très précise. Un dispositif simplifiant les démarches administratives a été mis en place pour les organisateurs occasionnels de manifestations.
 - Explications pour le Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) et tous les documents nécessaires : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1928>
 - Lien direct vers le Guso : https://www.guso.fr/information/accueil; JSESSIONID_JAHIA = 65360CE86781A79F1BAFB100129C76B1

■ Les moyens financiers

- Le financement d'un projet choral contribue **à sa qualité artistique comme à son rayonnement**. Il doit également permettre aux parents d'élèves d'assister aux spectacles présentés par leurs enfants.
- Le **financement dépend de chaque projet**, des structures partenaires et des soutiens mobilisés ; il doit être envisagé dès la conception du projet.
- Les partenaires financiers sont souvent **différents selon les territoires**. Plusieurs d'entre eux peuvent être sollicités pour la réalisation d'une même action. Parmi ceux-ci, il est possible de s'adresser à la Daac, à la Drac, à la collectivité de tutelle de l'école ou de l'établissement mais aussi à des partenaires privés plus moins importants (banque, commerce, etc.). Les chartes de chant choral peuvent contribuer au financement des chorales (cf. troisième partie).
- Le budget d'un projet choral prend en compte la dimension financière nécessaire à sa réalisation. Adapté aux ressources financières mobilisables, décliné de manière précise dans toutes ses composantes, le **budget prévisionnel équilibré constitue une étape essentielle de la conception même de l'action pédagogique**.

Ces éléments figurent dans la fiche technique de production.

■ Valorisation et communication

Elles contribuent au succès des concerts comme au rayonnement de la chorale. Parmi les actions à mener :

- veiller, au sein de l'école ou de l'établissement comme à l'extérieur, à la **valorisation de l'engagement des élèves** ;
- mobiliser, dans le strict respect du cadre juridique, les **sites institutionnels** pour faire connaître les projets menés ;

- constituer un **historique illustré** (photographies, affiches, captations vidéo ou sonores, articles de presse) des concerts et spectacles pouvant renforcer l'identité artistique et culturelle de l'école ou de l'établissement;
- encourager, reconnaître, pérenniser toutes les formes de contributions des parents et des personnels de l'école ou de l'établissement afin de favoriser les **liens intergénérationnels**;
- valoriser le travail des élèves à travers des **articles de presse, des reportages radiophoniques ou télévisés, des captations diffusées sur Internet**;
- saisir l'opportunité des **festivals territoriaux, nationaux et internationaux** (notamment le Festival École en chœur) qui valorisent les chorales scolaires.

■ Impliquer les élèves dans l'organisation des concerts

La mobilisation des élèves dans l'organisation et le déroulement des spectacles peut grandement contribuer au succès des projets.

- Préparer un concert est une organisation complexe. Les élèves, à tous les niveaux, qu'ils soient ou non choristes, peuvent y **apporter leur concours**. Cela permet de fédérer les élèves et de créer une dynamique éducative dans l'école ou l'établissement.
- Dans le cadre d'un partenariat avec une structure culturelle partenaire, chaque élève peut trouver sa place dans la partie artistique comme dans la partie technique.
- **L'investissement des élèves dans le projet de spectacle** peut revêtir de multiples aspects :
 - accompagnement par des élèves instrumentistes et non choristes;
 - recherche de partenariat : s'adresser aux élus pour demander une salle à l'école de musique locale ; pour rechercher des accompagnateurs ;
 - organisation de l'événement : création et impression d'affiches, de billets, de programmes, gestion de la billetterie, accueil des spectateurs, etc. ;
 - valorisation du projet : reportages photographiques, captations audio et vidéo, montage, diffusions en ligne ;
 - création de décors, d'accessoires, de costumes ;
 - aide aux aspects techniques : régie plateau, son et lumière(s).
- **Fonctions plus spécifiquement attribuées à des lycéens** qui peuvent se saisir de missions nécessitant une plus grande autonomie et davantage de maturité :
 - constitution de dossiers de financement ;
 - recherche de lieux d'accueil pour le spectacle ;
 - échanges avec les partenaires.

- Si une **section de technicien supérieur métiers de l'audiovisuel** est implantée dans un lycée du secteur, les élèves peuvent, selon leurs besoins, se tourner vers les étudiants post-bac des différentes options de cette section (métiers du son, métiers de l'image, montage et postproduction, techniques d'ingénierie et d'exploitation des équipements, gestion de production) et solliciter leur aide pour un travail plus approfondi.

SE FORMER ET/OU APPROFONDIR SA FORMATION

Diriger une chorale ne s'improvise pas. La formation initiale puis la formation continue permettent d'engranger d'indispensables expériences du chant collectif et d'aborder, puis approfondir, les compétences d'un professeur-chef de chœur.

■ Professeurs des écoles

- Les formations proposées aux professeurs des écoles portent sur **la technique vocale, les gestes simples pour diriger, l'appropriation de répertoires adaptés** et la mise en espace du chœur.
- Les plans départementaux ou académiques de formation proposent des **actions de formation conduites par les CPEM et des personnels qualifiés** relevant de divers partenaires comme, notamment, les Preac.
- Les professeurs des écoles peuvent profiter de la présence **d'intervenants extérieurs** (musiciens intervenants, dont les « dumistes ») pour approfondir leur compétence à diriger une chorale.
- Ils peuvent également bénéficier de **formations complémentaires**, proposées pour certaines par les plans académiques de formation (PAF) ou les Preac, pour approfondir divers aspects de leurs compétences.
- La **pratique régulière du chant choral** par l'enseignant reste un excellent moyen d'autoformation.
- Des **outils numériques de formation** sont également disponibles sur la direction d'un chœur et sur les répertoires : parcours Magistère « Le chant choral à portée de voix et de gestes » (<https://www.reseau-canope.fr/notice/le-chant-choral-a-portee-de-voix-et-de-gestes.html>), site Musique Prim, notamment (<https://www.reseau-canope.fr/musique-prim/accueil.html>).

■ Professeurs d'éducation musicale et de chant choral

- **Au collège, les professeurs d'éducation musicale et de chant choral**, chargés de l'enseignement facultatif de chant choral, disposent d'une formation initiale entretenue et approfondie par l'enseignement qu'ils dispensent.
- Ils peuvent cependant bénéficier de **formations complémentaires** proposées par les PAF ou les Preac pour approfondir divers aspects de leurs compétences.

ÉLÉMENTS POUR UNE PÉDAGOGIE DU CHANT CHORAL

La pédagogie du chant choral s'appuie sur un ensemble de connaissances et de techniques spécifiques :

- la connaissance de la voix de l'enfant et de son évolution ;
- les techniques d'apprentissage ;
- le choix des répertoires ;

LA VOIX DE L'ENFANT

- **Tout distingue la voix de l'enfant de celle de l'adulte** : la capacité pulmonaire et le rythme respiratoire, la taille du larynx et des cordes vocales, les dimensions des résonateurs, etc.
- Le professeur doit disposer d'une bonne **connaissance des voix d'enfants et d'adolescents** et maîtriser la mécanique de l'appareil vocal.
- L'apprentissage vocal tient compte de **la singularité physiologique de l'élève**, de sa personnalité et de ses compétences.
- La voix chantée peut révéler une **fragilité comportementale ou physiologique** à laquelle le professeur sera attentif, en évitant cependant une stigmatisation qu'une volonté légitime de remédiation pourrait induire.
- Il est essentiel de **choisir des registres adaptés** : par exemple, une hauteur* qui semble convenir à l'adulte risque d'être trop grave pour les élèves.
- L'écoute régulière de chœurs d'enfants contribue de manière essentielle à la formation des jeunes chanteurs.

■ La mue

La mue est le changement de la voix qui survient chez l'être humain au moment de la puberté. Durant cette période, le larynx où siègent les cordes vocales, prend de l'ampleur. Il augmente chez le garçon de 64 %, abaissant la tessiture en moyenne d'une octave, et de 34 % chez les filles dont la voix s'abaisse de deux tons. La mue est souvent un passage délicat, notamment pour les hommes, et en particulier pour la gestion de leur voix chantée. Chez les garçons, la période de mue peut durer de très longs mois.

De manière bienveillante et rationnelle, l'enseignant-chef de chœur explique et rassure les chanteurs devant ces évolutions physiologiques. Puis, il met en œuvre des activités musicales adaptées aux chanteurs en train de muer (choix du répertoire, échauffement vocal adapté, changement de répartition des voix dans le chœur, etc.).

■ Les registres/tessitures

Le respect des registres est la première exigence du responsable de la chorale. La voix de l'enfant est un « instrument » particulièrement sensible à différents égards. Tout d'abord, elle est en constante évolution et ne cesse de se construire. De plus, contrairement à ce qui se passe dans l'apprentissage d'un instrument, la mauvaise utilisation des différentes parties de l'appareil vocal est beaucoup plus difficile à visualiser.

Ne pas respecter les registres, forcer la tessiture en faisant chanter des passages trop aigus ou trop graves, ou encore négliger les difficultés d'un adolescent qui mue peut avoir des conséquences néfastes pour la voix de l'enfant.

Les professeurs-chefs de chœur peuvent solliciter l'expertise d'un professeur de chant ou d'un médecin en cas de difficultés persistantes d'un élève.

En théorie, les chœurs de bon niveau peuvent mobiliser les registres rappelés ci-dessous. À l'école, au collège ou au lycée, ils sont cependant le plus souvent resserrés.

Cycle 1 (école maternelle)



Cycle 2 (CP, CE1, CE2)



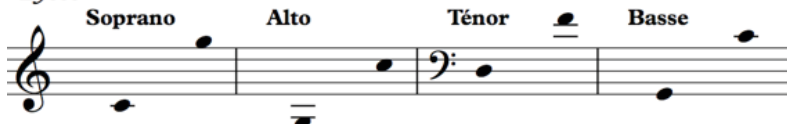
Cycle 3 (CM1, CM2, 6e)



Cycle 4 (5e, 4e, 3e)



Lycée



Un lexique des termes musicaux les plus utiles figure en annexe 4.

LES TECHNIQUES D'APPRENTISSAGE

Dans tout apprentissage artistique, la qualité du modèle est déterminante. Par ailleurs, dans le domaine vocal, la qualité de l'échauffement est primordiale. Le rapport au texte chanté aide également à obtenir le résultat sonore souhaité (« *Pour que le chant soit beau, il faut qu'il soit vrai.* » Diderot, *Le Neveu de Rameau*). Enfin, la motivation demeure un moteur essentiel au progrès de l'individu comme du groupe.

■ Le modèle vocal et musical donné par le professeur

- Dans l'apprentissage par imitation, **la qualité du modèle vocal est déterminante**. Celui-ci doit être d'une grande précision rythmique et mélodique, et empreint de toute la musicalité requise. Il peut être d'emblée conforme aux attendus du concert ou bien suffisamment neutre pour permettre de traiter cette dimension a posteriori du premier apprentissage.
- **La qualité du modèle vocal permet au professeur :**
 - de doser en permanence la durée de l'exemple (phrase, cellule) selon sa complexité;
 - d'asseoir le modèle vocal sur une pulsation adaptée, de préférence extériorisée durant la phase d'imprégnation (gestes sonores ou silencieux, déplacement au sol, etc.);
 - de redonner la note de départ de la fin du modèle vocal proposé;
 - de travailler l'enchaînement des différentes phrases;
 - de souligner, ostensiblement mais sans exagération, les inspirations facultatives ou imposées;
 - de recourir régulièrement à l'audition intérieure*;
 - d'utiliser le levier du mimétisme (modèle donné par un pair) pour aider à la conscience et l'usage du bon mécanisme (lourd/léger);
 - d'utiliser ponctuellement un instrument quand il s'avère plus efficace que la voix.

■ Échauffement et mise en voix

- **L'échauffement corporel et la mise en voix** sont les préalables de toute séance de chorale. Ritualisés, ces moments confortent l'appropriation progressive et simultanée des cinq piliers du chant : la posture, la respiration, la tonicité, la résonance et l'articulation.
- **La régularité, l'exigence, la pérennité et la compréhension** du bien-fondé de ces moments précédant l'apprentissage contribuent à la cohésion du chœur comme à une hygiène vocale maîtrisée.
- Au-delà de ces moments particuliers, les répétitions régulières **instaurent nombre d'automatismes propices au développement de l'autonomie** et d'une responsabilisation de l'élève :
 - la gestion de l'espace : retrouver sereinement sa place au sein d'un pupitre dès l'entrée en classe, partager son périmètre d'échauffement, etc.;

- la prise de notes pour garder trace des points de vigilance techniques et d'interprétation propres à chacun ou au groupe dans son ensemble ;
- la gestion d'un agenda personnel réunissant les nombreuses informations liées à la logistique des concerts et spectacles.

■ Le rapport au corps, à la scène et au texte

Le choriste ne se réduit pas à sa seule voix. Son corps est en jeu dans tout acte vocal. Il lui faut ainsi :

- **combiner et préserver un bon geste vocal avec d'autres actions** : le jeu de scène, les déplacements, les gestes synchronisés ;
- apprendre à **se maintenir dans le spectacle** : contrôler sa posture corporelle et sa concentration, conserver la distance avec un public parfois enclin à se manifester, participer à l'action théâtrale, etc. ;

Lors de l'interprétation de tout texte mis en musique, le choriste doit en maîtriser le sens et la diction. Au collège et au lycée, il pourra être utile d'impliquer, le cas échéant, l'enseignant de la langue dans laquelle est écrit le texte chanté.

■ La motivation des choristes

L'indispensable **assiduité des élèves choristes naît du désir de chanter**. Le chef de chœur nourrit la motivation des chanteurs. Voici quelques idées pour y parvenir :

- avoir en toute situation des objectifs réalistes tout en cherchant en permanence l'excellence ;
- le cas échéant, choisir certains morceaux à chanter sur proposition des élèves lorsque cela semble pertinent ;
- exprimer sa satisfaction sur le résultat obtenu ;
- insister sur l'importance de chaque voix individuelle au bénéfice du collectif ;
- écouter et individualiser chaque chanteur ;
- fournir aux élèves des opportunités de chanter en solo ou en petit groupe ;
- innover, et parfois surprendre, dans les propositions pédagogiques et artistiques ;
- participer régulièrement à des concerts et des événements ;
- organiser des voyages et sorties scolaires pour participer à des festivals et des rencontres ;
- discuter et choisir une tenue de concert, etc.

UNE SÉANCE DE CHANT CHORAL À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

- D'une durée de 30 à 45 minutes à l'école et d'une heure hebdomadaire au moins au collège (dans le cadre des 72 heures annuelles) et au lycée, **la séance de chorale s'articule généralement en trois temps**. Elle :
 - débute par un échauffement vocal;
 - se poursuit par un travail d'apprentissage et/ou d'interprétation;
 - se conclut, pour le plaisir, par la reprise d'une pièce déjà travaillée et correctement maîtrisée.
- Cette organisation intègre **d'autres modalités de travail** dépendant de l'avancement du projet : mise en espace, mémorisation, écoute polyphonique, travail par petits groupes, enregistrement critique ou toute autre modalité au service du projet et de la musique.
- Le chef de chœur identifie les difficultés et organise sa séance de manière à alterner sans cesse des moments techniquement exigeants et d'autres, plus immédiatement gratifiants qui, aux yeux des élèves, justifient les efforts antérieurs.
- **Deux exemples d'organisation d'une séance :**

EXEMPLE N° 1
Durée de la séance : 30 minutes
● Routine d'accueil (5') ● Révision d'un chant connu facile (5') ● Apprentissage d'un chant (10') ● Révision d'un chant connu plus difficile (5') ● Révision d'un chant connu (5')

EXEMPLE N° 2
Durée de la séance : 1 heure
● Routine d'accueil (10') ● Révision d'un chant connu facile (5') ● Révision d'un chant connu plus difficile (5') ● Apprentissage d'un chant (15') ● Révision d'un chant connu (5') ● Apprentissage d'un chant (15') ● Révision d'un chant connu (5')

- **Préparer le travail du chœur**
 - choisir la tonalité du chant en respectant la tessiture des voix d'enfants;
 - s'approprier le chant pour être capable de le restituer et d'en reprendre n'importe quelle phrase au pied levé;
 - repérer les difficultés du texte (vocabulaire, articulation, prosodie*), de la mélodie, du rythme* ;
 - prévoir les découpages pour l'apprentissage des points les plus délicats.
- **Présenter le chant aux enfants**
 - la première présentation repose sur la voix de l'enseignant qui veille à la qualité musicale, à la justesse et à l'interprétation;

- il est également possible de recourir à une interprétation enregistrée;
- dans tous les cas, l'enseignant réitère l'écoute du chant, par exemple en classe, et veille à la parfaite compréhension du texte.

● Traiter les difficultés rythmiques

Selon les besoins, le marquage de la pulsation, le « parlé-rythmé », les rythmes frappés peuvent être mobilisés et souvent combinés.

● Traiter les difficultés mélodiques

- intégrer la difficulté mélodique dans une vocalise dès l'échauffement initial;
- découper la mélodie en petits fragments jusqu'à isoler l'intervalle* difficile pour le faire reconnaître et reproduire avant de le réintégrer à sa place dans la phrase;
- jouer avec des nuances d'interprétation variées sur une même phrase (nuance*, effets vocaux, prononciation, etc.);
- utiliser un instrument pour consolider la justesse d'un passage délicat.

● Travailler la polyphonie

- faire travailler toutes les parties à tous les élèves, quelle que soit leur voix;
- stabiliser l'appropriation mélodique de chaque voix avant de construire la polyphonie;
- ne pas hésiter à travailler avec un tempo lent pour asseoir la justesse.

● Apprécier la longueur d'un chant

Le temps nécessaire à l'apprentissage du premier couplet d'un chant est toujours le plus long; sa longueur sera donc déterminante. L'apprentissage des autres couplets porte ensuite sur des questions de mise en place. Le travail de mémorisation peut se faire en classe par la récitation.

● Interpréter un chant

Le travail de l'articulation du texte, des nuances qui modulent l'intensité* sonore, du tempo, des attaques mélodiques, l'organisation des dispositifs (dialogue solistes, groupe par exemple) et l'accompagnement (percussions simples par exemple) comme la mise en espace construisent peu à peu l'interprétation.

Les ressources

Depuis de nombreuses décennies, la pratique du chant choral n'a cessé de se développer dans notre pays. Chercheurs, pédagogues, chefs de chœur, compositeurs et éditeurs ont contribué à de multiples publications dans ce domaine. L'essor du numérique a également facilité le partage de documents audiovisuels de qualité. L'annexe 2 propose un ensemble d'éléments bibliographiques et de liens.

LES CHARTES DE CHANT CHORAL

Le dispositif territorial de développement de la pratique chorale porte désormais le nom simplifié de charte de chant choral. Piloté par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture avec le réseau Canopé, il bénéficie du soutien de la fondation Daniel et Nina Carasso.

Dans chaque territoire, un comité de coordination rassemble les principaux partenaires. **L'appel à projet Arts et culture du réseau Canopé** permet aux porteurs de projets académiques ou départementaux d'obtenir des financements, aussi bien pour le premier que pour le second degré. Ces demandes sont élaborées en étroite concertation avec le référent art et culture territorial du réseau Canopé.

Les projets financés concernent :

- la formation des enseignants ;
- l'organisation de festivals, concerts et spectacles, associant plusieurs chorales ou tout autre projet de représentation chorale destiné à encourager le développement du chant choral à l'échelon du territoire concerné.

Les chartes de chant choral contribuent au développement des pratiques vocales et chorales, notamment à la présence d'une chorale scolaire dans chaque école et établissement.

Chaque académie décide des territoires les plus pertinents susceptibles de se réunir autour d'une charte de chant choral départementale.

Chaque charte de chant choral vise à agréger, en un ensemble articulé et cohérent, les différentes volontés des acteurs territoriaux concernés. Sur cette base, ceux-ci peuvent établir et contractualiser les modalités les plus efficaces pour collaborer, et construire des partenariats adaptés au département et bénéfiques au développement de pratiques chorales de qualité, concernant le plus grand nombre d'élèves.

LES PARTENARIATS

Le recteur d'académie et le directeur régional des affaires culturelles, ou leurs représentants, sont à l'initiative des chartes de chant choral relevant de leurs territoires de responsabilité.

Chaque charte peut associer de nombreux partenaires, chacun devant cependant préciser son apport concret à la politique portée par l'accord conventionnel pour formaliser sa participation au sein de la charte conventionnée :

- le comité territorial Canopé ;
- les écoles supérieures de formation des personnels de l'éducation nationale ;
- les centres universitaires impliqués dans la formation des professeurs des écoles et la formation des professeurs d'éducation musicale et de chant choral ;
- les CFMI ;
- les établissements d'enseignement supérieur de musique (les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse, les pôles d'enseignement supérieur, les centres de formation des enseignants de la danse et de la musique).

Une ou plusieurs collectivités territoriales particulièrement concernées et impliquées dans le développement des pratiques chorales :

- le Conseil départemental ;
- les Communes, représentées par :
 - leurs élus et/ou leurs administrations ;
 - les établissements d'enseignement spécialisé (conservatoires nationaux de région, écoles nationales de musique, écoles municipales agréées) ;
- les associations académiques et départementales, affiliées à la FNCS et dédiées au développement des chorales scolaires ;
- les autres associations subventionnées et/ou agréées par le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture, telles que les associations complémentaires de l'École, les fédérations d'éducation populaire, les missions voix (centres d'art polyphonique), les centres musicaux ruraux, les centres de musique traditionnelle, la confédération musicale de France, etc.

LE PILOTAGE

Le pilotage national du dispositif relève des ministères de l'Éducation, de la Culture et du réseau Canopé. À l'échelon territorial, le pilotage de la charte visant au développement du chant choral est conduit par des instances de coordination qui rassemblent les partenaires concernés. Ces instances définissent les priorités locales et les déclinent en actions concrètes.

Chaque instance de coordination identifie, parmi ces actions, celles qu'elle souhaite présenter à l'appel à projets porté par le réseau Canopé.

LA MÉTHODE

Les chartes de chant choral relevant de ce nouveau cadre s'inscrivent dans la continuité de la dynamique partenariale. Elles introduisent des souplesses nouvelles, permettant de prendre en compte plus efficacement des problématiques territoriales particulières, de développer des réseaux pertinents associant écoles, établissements scolaires et partenaires, de tirer parti des actions antérieurement menées pour développer leur impact.

Au sein de l'instance de coordination, les partenaires ont pour mission :

- d'organiser le travail de l'instance ;
- de mettre en commun leur connaissance et leur analyse de la situation locale ;
- de fixer les objectifs à atteindre conjointement ;
- de recenser les moyens à mobiliser et de préciser leur articulation ;
- d'arrêter les engagements financiers (ou en nature) de chacun. À ce titre, les moyens apportés par l'éducation nationale (rectorats, directions départementales et réseau Canopé) et la Drac doivent amener les autres partenaires à s'engager financièrement.

LES OBJECTIFS DES CHARTES CHORALES

■ Développer la formation des enseignants

Les chartes chorales doivent permettre de développer la formation initiale et continue des professeurs dans le domaine du chant choral ; partenaires des chartes chorales, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation et des structures spécialisées peuvent y contribuer. Les actions de formation envisagées peuvent viser :

- le développement de la pratique personnelle du chant choral et la formation vocale ;
- la formation à la direction de chœur ;
- la formation à la conduite de projets ;

Ces formations peuvent être multi-catégorielles.

■ Soutenir des projets chorals en regroupement

La dynamique induite par des projets associant plusieurs écoles et/ou établissements est incontestable. Stimulants pour les professeurs et leurs élèves, ils permettent également, en mutualisant les moyens et les volontés, d'atteindre un niveau artistique plus élevé. Ils exigent fréquemment des moyens supplémentaires pour répondre à des besoins spécifiques, tels que des frais pédagogiques (vacations de musiciens, commandes d'œuvres, locations de partitions, etc.), les transports, la mise à disposition de lieux adaptés ou d'équipements techniques spécifiques à la pratique vocale. Ils prennent un sens singulièrement fort en milieu rural.

■ Favoriser l'intervention en milieu scolaire dans le premier degré

Les musiciens-intervenants titulaires du Dumi, les enseignants spécialisés du second degré et les professeurs de formation musicale des conservatoires (à certaines conditions) peuvent jouer un rôle important dans l'encadrement artistique et pédagogique des pratiques vocales, notamment dans le domaine de la polyphonie.

Dans le premier degré, l'intervention en milieu scolaire peut être immédiatement bénéfique aux élèves et contribuer largement à la formation des professeurs des écoles. Elle doit cependant respecter plusieurs principes :

- la responsabilité et la polyvalence du professeur des écoles ;
- l'inscription de l'intervention dans le projet de la classe ;
- l'implication directe du professeur des écoles dans le travail musical.

■ Développer la création contemporaine, favoriser le partage d'outils pédagogiques

La qualité des répertoires mobilisés par les chorales scolaires est une des conditions majeures de leur développement. Les porteurs de la charte doivent pouvoir promouvoir des répertoires existants de qualité en contribuant à lever les obstacles à leur diffusion. La charte peut également soutenir des commandes à des compositeurs spécialistes des voix d'enfants pour la création de petits opéras, de comédie musicale ou de toute autre forme susceptible de correspondre aux exigences des projets des chorales scolaires.

■ Valoriser les réalisations

La charte doit également prévoir les formes et moyens de la valorisation des projets menés avec son soutien.

ANNEXES

ANNEXE 1

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

Le chant choral et la pratique vocale dans les programmes

École maternelle	Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons Consulter les programmes de l'école maternelle : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86940
Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2)	Chanter Consulter les programmes des cycles 2, 3 et 4 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400
Cycle de consolidation (cycle 3)	Chanter et interpréter Consulter les programmes des cycles 2, 3 et 4 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400
Cycle des approfondissements (cycle 4)	Réaliser des projets musicaux de création ou d'interprétation Consulter les programmes des cycles 2, 3 et 4 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400

• • • • •

Collège : enseignement facultatif de chant choral

Consulter le programme : (à venir)

ANNEXE 2

LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES EN CHANT CHORAL

Les ressources d'accompagnement

Cycle 2 et 3

Mettre en œuvre les activités vocales :

- le chant : principes de mise en œuvre;
- préparation corporelle et échauffement vocal;
- apprendre un chant;
- la chorale à l'école.

<http://eduscol.education.fr/pid34176-cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>

Cycle 4

La chorale, un enseignement complémentaire de l'éducation musicale

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Education_musicale/33/6/11_RA_C4_EM_Lachorale_MD_570336.pdf

La voix dans les apprentissages

<http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

Référentiel pour la construction des compétences : domaine du geste vocal

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Education_musicale/23/9/5_RA_C4_EM_Domaine_du_geste_vocal_DM_570239.pdf

La voix de l'enseignant

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Education_musicale/97/2/RA16_Emus_C4_11_voix_enseignant_653972.pdf

Les répertoires

Le répertoire choral édité est probablement l'un des plus abondants qui soit. L'ambition, ici, n'est pas d'en donner une liste exhaustive mais d'indiquer les principales ressources pratiques accessibles.

● Hymne national et hymne européen

<http://eduscol.education.fr/cid55237/enseigner-la-marsellaise-a-l-ecole-primaire.html>
<http://eduscol.education.fr/cid58947/l-hymne-europeen.html>

Une partition pour chœur mixte de *l'Hymne à la joie* (S/A/B) est disponible à l'adresse :

<https://maitriedeseinemaritime.wordpress.com/beethoven-ludwig-van-joyful-joyful-1824-1994/>

● Musique Prim

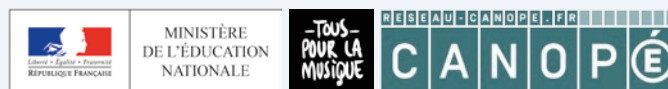
Site ressource dédié à l'éducation musicale pour les enseignants, les formateurs et les corps d'inspection, Musique Prim propose un riche catalogue d'œuvres à écouter et à chanter, accompagné de supports pédagogiques ainsi que des rubriques sur les métiers de la musique et le droit d'auteur. Régulièrement enrichis, les répertoires à chanter comprennent, à ce jour :

- **comptines et chansons d'enfance** : 45 comptines et chansons pour la maternelle;
- **chansons Prim 01** : 30 chansons de la maternelle au CM2;
- **chansons Prim 02** : 20 chansons du patrimoine arrangées par Bruno Fontaine, cycles 2, 3 et collège;
- **La Fabrique à chansons**, une sélection à chanter issue des résidences d'artistes Sacem;
- **Mademoiselle Louise et l'aviateur allié** de Julien Joubert, comédie musicale sur la Résistance, cycle 3 et collège;
- **Myla et l'arbre-bateau** d'Isabelle Aboulker, conte musical à partir de la GS;
- **Nous n'irons pas à l'opéra** de Julien Joubert, opéra pour enfants à partir du CE2;
- **Orphée aux animaux** de Gaël Lépingle et Alexandros Markéas, conte musical cycle 3 et collège;
- **Un poirier m'a dit** de Michèle Bernard, conte musical du CP au CM2.

Les répertoires à chanter du site Musique Prim

<https://www.reseau-canope.fr/musique-prim/accueil/>

Le site Musique Prim propose aux enseignants du premier degré des ressources de qualité pour l'éducation musicale. Les « répertoires à chanter » regroupent des enregistrements de chants, des bandes-orchestre, des partitions et des dossiers pédagogiques. Parmi ces répertoires figurent plusieurs contes musicaux de courtes durées qui ont été enregistrés par la Maîtrise de Radio France. Conçus comme des spectacles de chant choral, certains titres conviennent particulièrement à des projets associant écoles et collèges. Le site Musique Prim sera prochainement ouvert aux professeurs du second degré qui y trouveront des répertoires adaptés à leurs élèves.



Musique Prim est élaboré en partenariat par le ministère de l'Éducation nationale, Tous pour la musique (TPLM) et le réseau Canopé.

● Les Enfants de la zique

Orchestrée par le réseau Canopé et les Francofolies, cette opération nationale propose chaque année une nouvelle édition permettant de s'emparer de l'œuvre d'un artiste de la scène francophone en lien avec son actualité artistique.

<https://www.reseau-canope.fr/les-enfants-de-la-zique.html>

Actuellement en ligne : Alexis HK/Brassens, Bernard Lavilliers, Albin de la Simone.

- **Le Verfügbar aux enfers** est une opérette-revue écrite clandestinement en 1944 par Germaine Tillion, alors détenue au camp de concentration de Ravensbrück. Via différents médias, ce dossier permet de recontextualiser l'œuvre pour mieux la comprendre et la transmettre (niveau fin de collège, lycée).
<https://www.reseau-canope.fr/le-verfugbar-aux-enfers.html>
- **Bestiaire à chanter**
Auteurs : Vincent Michelat, Pascal Pansard, Patrick Demange, Pascal Conrod, Corinne Girard.
Ce répertoire vocal apporte des pistes concrètes pour la mise en œuvre de l'éducation musicale en classe. Il est décliné pour favoriser une approche dynamique et transversale.
<https://www.reseau-canope.fr/notice/bestiaire-a-chanter.html>

Les organismes, institutions et associations

- **Association pour la promotion du chant scolaire (Approchants)**
Un panel de plus 800 chansons, sélectionnées et enregistrées depuis 35 ans
<http://approchants.fr/>
- **Association Môméludies**
Œuvres de musique contemporaine, toutes esthétiques confondues, en format papier ou à télécharger afin de favoriser la pratique amateur des enfants et des adolescents
<http://www.momeludies.com/35-l-association-momeludies>
- **Association musique et culture du Haut-Rhin**
Répertoires Aria de 2009 à 2018
<http://www.musique-culture68.fr/>
- **Partitions fantômes n° 16, 17, 18**
Répertoire de chants de l'académie de Caen
<https://www.reseau-canope.fr/notice/partitions-fantomes-18-livret.html>

Quelques éditeurs spécialisés :

- À chœur joie <http://edacj.musicanet.org/>
- Euro Choral <https://www.eurochoral.com/>
- Van de Velde http://www.di-arezzo.fr/accueil_cla.php
- Lugdivine <https://www.lugdivine.com/cd-dvd-livres/chants-comedies-musicales>
- Fuzeau <https://www.fuzeau.com/1041-chant>
- **La Musique de Léonie** (diffuseur des œuvres de Julien Joubert, mais également opérateur de formation et organisateur de stages) <http://www.musique-leonie.com/>

Élargir la culture des élèves le domaine de la chanson

● Le Hall de la chanson

Le Hall de la chanson, Centre national du patrimoine de la chanson, des variétés et des musiques actuelles, développe des créations de spectacles et concerts ainsi qu'une activité de recherche, de création et de transmission.

En savoir plus : [Portail éducatif de la chanson](#)

Le Hall de la chanson propose notamment des mini-sites consacrés à l'histoire de la chanson :

- http://education.lehall.com/on_ne_connait_pas_la_chanson/site.php
- Jalons : portail de l'Ina qui propose de très nombreuses ressources filmées sur les artistes de la chanson française. Les enseignants de l'éducation nationale disposent d'un accès gratuit à la version intégrale de Jalons depuis le portail Éduthèque. Voir par exemple : <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu04764/jacques-brel>

Formation

● Le chant choral, à portée de voix et de gestes

Auteur : Joëlle Rallet. Parcours Magistère élaboré par le réseau Canopé :

- apprivoiser les gestes et la voix de manière ludique en passant par le jeu vocal ;
- s'approprier les démarches d'apprentissage d'un répertoire chanté pour chœur d'élèves ;
- développer des compétences gestuelles et vocales dans le domaine du chant choral à l'école.

<https://www.reseau-canope.fr/notice/le-chant-choral-a-portee-de-voix-et-de-gestes.html>

● Le Chantier des profs et des professionnels de la culture

Stage national annuel. Le stage proposé s'appuie sur l'expérience acquise par les Francofolies et le réseau Canopé dans le domaine de l'éducation à la chanson francophone : Les Enfants de la zique, Ma Classe Chanson, Les Chroniques lycéennes. Il bénéficie du savoir-faire des Francofolies dans l'accompagnement des artistes en voie de professionnalisation avec le Chantier des Francos. Ce stage associe ateliers créatifs encadrés par des artistes parrains et interventions de pédagogues et professionnels de la filière musicale.

<http://www.francofolies.fr/francos-educ/le-chantier-des-profs-et-des-professionnels-de-la-culture>

● Pratique personnelle : trouver une chorale ou un stage

<http://metiers.philharmoniedeparis.fr/trouver-une-chorale.aspx>

● Le Créa, centre de création vocale et scénique, également opérateur de formation

<https://www.lecrea.fr/formation-professionnelle/formation-en-partenariat/>

● La Musique de Léonie, diffuseur des œuvres de Julien Joubert, également opérateur de formation et organisateur de stages.

<http://www.musique-leonie.com/>

- **À l'école maternelle, mener un chant, diriger un chœur**

https://media.eduscol.education.fr/file/ecole/26/6/mener-chant_116266.pdf

- **Je chante avec l'orchestre** : l'Orchestre de Chambre de Paris a mis en place une plateforme de contenus pour préparer à ses concerts participatifs et qui peut profiter à tous les choristes.

<https://www.jechanteaveclorchestre.com/>

- **« Question de chœur »** interview de Sofi Jeannin, directrice musicale de la Maîtrise de Radio France.

<https://www.thinglink.com/scene/738063044952719360>

- **Cité de la musique - Philharmonie de Paris**

La Cité de la musique-Philharmonie de Paris contribue au développement de la vie et de la pratique musicale et à la connaissance de la musique et de son patrimoine. Elle propose de nombreuses ressources ayant trait à la pratique vocale et au chant choral. Les enseignants désireux de s'inscrire dans une chorale trouveront par exemple tous les renseignements utiles ici : <http://metiers.philharmoniedeparis.fr/trouver-une-chorale.aspx>

En savoir plus : [Ressources musicales pour l'enseignement](#) et [Médiathèque](#)

Contact : education@philharmoniedeparis.fr

Autour des **concerts participatifs de la Philharmonie de Paris** : une plateforme propose de nombreuses activités vocales : <http://digital.philharmoniedeparis.fr/les-pieces-participatives.aspx>

- **Radio France**

Un **kit numérique de pratique vocale**, conçu par Radio France, sera accessible dès septembre 2018, afin de favoriser la pratique vocale en milieu scolaire. De par la présence unique d'un chœur symphonique professionnel et d'une Maîtrise de 180 enfants, Radio France est un acteur incontournable de l'apprentissage pédagogique de la pratique vocale en France. Cet outil comprend des ressources théoriques et pratiques à destination des enseignants et des élèves : <http://www.radiofrance.fr>

- **La plateforme des ressources numérique des opéras de France**

Formations, événements, partenariats, etc., le portail des opéras de France propose de nombreuses rubriques qui intéresseront les enseignants : <http://www.franceoperas.fr/>, notamment OPEN, le répertoire numérique des opéras pour enfants : <http://www.franceoperas.fr/Default/repertoire-numerique-des-operas-pour-enfants.aspx> w.radiofrance.fr

Associations professionnelles

- **Association des professeurs d'éducation musicale (Apemu)** L'Apemu propose de nombreuses ressources collaboratives. <https://apemu.fr/>

- **Fédération nationales des musiciens intervenants (Fnami)** <http://www.fnami.fr/>

- **Fédération nationale des CMR** <http://lescmr.fr/federation/>

- **Conseil national des CFMI** <https://lesla.univ-lyon2.fr/conseil-national-des-cfmi-623453.kjsp?RH=1405607283549>

Associations nationales

- **Fédération nationale des chorales scolaires (FNCS)**

Association regroupant les chorales scolaires du premier et du second degré. <http://www.fncs.fr/>

- **Institut français du chant choral (Ifac)**

Actualités des chorales en France, formations, échanges, publications, etc. <https://artchoral.org/>

- **À Cœur Joie (ACJ)**

Cette association nationale est organisée en réseaux régionaux qui permettent des échanges entre chorales, des enrichissements mutuels des chefs de chœur, des formations. C'est également une société d'édition avec un fonds d'œuvres spécifiques pour le chant choral.

<http://www.choralies.org>

- **European Choral Association - Europa Cantat (ECA)**

Fédération chorale européenne. <http://www.europeanchoralassociation.org>

La voix

- **Site pédagogique de l'académie de Lyon : les spécificités de la voix de l'enfant**

https://www2.ac-lyon.fr/ressources/loire/arts-et-culture/IMG/pdf/La_specificite_de_la_voix_de_l_enfant.pdf

- **École d'orthophonie de Strasbourg : la voix de l'enfant**

http://phoniatriestrasbourg.free.fr/Site_6/Voix_de_lenfant.html

- **Capsules pédagogiques « voix » réalisées par les membres de l'association des professeurs d'éducation musicale**

<https://apemu.fr/capsules-pedagogiques>

- **Le kit numérique de Radio France** apportera de nombreux éléments sur la connaissance de la voix chantée.

Résidence d'artistes

- **Aide à la création musicale en milieu scolaire de la Sacem** <https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/aide-a-la-creation-musicale-en-milieu-scolaire/consultation>

- **La Fabrique à chansons**

Dans le cadre de La Fabrique à musique, la Sacem accompagne chaque année des projets musicaux dédiés au jeune public. L'un des dispositifs, la Fabrique à chansons, permet aux enfants, durant toute une année scolaire et en présence de créateurs, de participer à l'ensemble du processus de création d'une chanson ou d'un morceau de musique, de son écriture et sa composition, à son interprétation, en lien avec le tissu d'acteurs artistiques et culturels locaux.

<http://www.education.gouv.fr/cid98668/-la-fabrique-a-chansons.html>

Un choix de réalisations est présenté en détail (partitions, bandes-orchestre, etc.) sur Musique Prim.

Résidence de création musicale en école ou établissement

- Soutenues par la fondation Daniel et Nina Carasso, ces résidences font partie de l'appel à projets annuel arts et culture du réseau Canopé. Pour en savoir plus, rapprochez-vous des Daac et des correspondants du réseau Canopé de votre département ou académie.
- **Fonds musical pour l'enfance et la jeunesse (mis en place par JM France)** <http://www.jmfrance.org/>
- **Création en cours : une résidence d'artiste en cycle 3**
Création en cours est un dispositif commun aux ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture, visant à associer, pour sa deuxième édition, 150 jeunes artistes à 150 écoles situées sur des territoires éloignés des ressources culturelles. <http://eduscol.education.fr/cid107124/creation-en-cours.html>

Plateforme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel

Cette plateforme regroupe, entre autres, plusieurs structures régionales (notamment les missions voix citées ci-dessous) qui accompagnent toutes les formes de pratiques vocales et prennent en compte la place de la voix au sein des politiques culturelles, d'éducation et d'aménagement du territoire.

Pour en savoir plus : [Voix et territoires](#)

Contact : contact@pfi-culture.org / 01 47 00 76 16

Les missions voix

- **Mission voix Franche-Comté**
Soutient, valorise et développe les pratiques vocales en Franche-Comté
<http://www.fcmissionvoix.org/>
- **L'atelier régional des pratiques amateurs (Arpa)**
Pôle régional dans le domaine de la voix, en Occitanie <https://arpamip.org/>
- **Centre de pratique vocale et instrumentale en région Centre Val de Loire (Cepravoï)**
<http://www.cepravoï.fr/index.php>
- **Institut européen de chant choral (Inecc) - Mission voix Lorraine**
<http://www.inecc-lorraine.com/fr/accueil.html>
- **Cadence - pôle musical régional** (Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Mission Voix Alsace est devenue Cadence) <https://cadence-musique.fr/>
- **Le Lab-Mission voix et centre de documentation pour l'art choral** en Bourgogne-Franche-Comté
<http://www.le-lab.info/la-voix/presentation>
- **Rubrique Voix et territoire de la plateforme interrégionale d'échange et de coopération culturelle**
<https://www.pfi-culture.org/presentation-voix-et-territoires/#>

Quelques références bibliographiques

Généralités

- Mike Brewer, *Créer et animer votre chorale*, éditions Transatlantiques
- Pierre Kaelin, *L'art choral*, éditions Berger-Levrault
- Étienne Lestringant, *La voix chorale ou le chant multiplié*, éditions Van de Velde
- Guy Maneveau, *Relation pédagogique et direction musicale*, Cahiers de l'Université, Pau
- Éric Métivier, *Chanter à l'école maternelle*, éditions Retz (avec CD/DVD)
- Félix Raugel, *Le chant choral*, Que sais-je ?, Presses universitaires de France, Paris
- *Référentiel de formation du chef de chœur*, Institut français d'art choral, ouvrage collectif
- Cantus Scholarum - Le chant scolaire dans l'Europe moderne : ce site de recherche universitaire présente une bibliographie du chant scolaire (France, XX^e-XXI^e siècles) qui recense répertoires et manuels d'éducation musicale <https://www.cantus-scholarum.univ-tours.fr/ressources/chant-scolaire/>

Échauffements, vocalises, jeux vocaux, technique vocale

- Mike Brewer, *Kick-Start your choir*, Éditions Transatlantiques (en anglais)
Échauffement, jeux vocaux
- Mike Brewer, *Fine-Tune your choir*, Éditions Transatlantiques (en anglais)
Suite du précédent, niveau 2
- Régine Gesta, *Voyage a cappella vol. 1 et 2*, éditions Fuzeau
Méthode de chant choral *a cappella*, livre CD à partir de 12 ans
- Claire Giroud, *À claire voix - 26 vocalises pour intégrer le geste vocal*, éditions Lugdivine
- Didier Grojsman, Michel Edelin, *Vocalises avant de (bien) chanter*, éditions Van de Velde
Vocalises et mise en jeu du corps, livre CD à partir de 6 ans
- Christian Guérin, *Comment apprendre et enseigner le chant*, éditions Le Livre Actualité
- Klaus Heizmann, *200 échauffements vocaux*, éditions Schott
Recueil d'exemples simples et pratiques
- Raoul Husson, *La Voix chantée*, éditions Gauthiers-Villars
- Roland Mancini, *L'Art du chant*, Que sais-je ?, Presses universitaires de France, Paris
- Bertrand Ott, Jacqueline Ott, *La pédagogie de la voix et les techniques européennes du chant*, éditions L'Harmattan
- Jean Perrier, Denise Chauvel, *La voix - 50 jeux pour l'expression vocale et corporelle (4-10 ans)*, éditions Retz
- Louis-Jacques Rondeleux, *Trouver sa voix*, éditions Seuil

- Pierre-Gérard Verny, *Warm up n° 1, 2 et 3 et Warm up jazz*, éditions Fuzeau
Mises en voix pour les chœurs, les classes élémentaires à partir de 8 ans et le collège
- Mireille Yacovleff, Joël Genetay, *Jeux, voix, vocalises vol. 3*, éditions Fuzeau
Jeux vocaux, jeux de voix qui allient théâtre et musique et 25 vocalises. Ce livret-CD est destiné aux chanteurs seuls ou aux chefs de chœurs d'enfants, d'adultes, etc.

Connaissance de la voix

- Benoît Amy de la Bretèque, *À l'origine du son, le souffle : le travail de la respiration pour la voix et pour l'instrument à vent*, éditions Solal
- Linda Bsiri, *Guide de la voix à l'usage des enseignants*, éditions Retz (livre et DVD)
- Jocelyne Sarfati, Anne-Marie Vintenat, Catherine Choquart, *La voix de l'enfant*, éditions Solal
Fonctionnement de la voix parlée et chantée de l'enfant. Ouvrage rédigé par un phoniatre et des orthophonistes.

Direction de chœur

- Philippe Caillard, *La direction de chœur*, éditions Philippe Caillard
- Pierre Cao, *Technique de la direction chorale*, éditions À cœur joie
- Christian Wagner, *Faire chanter*, éditions À cœur joie
- *Un chemin pédagogique vers la polyphonie*, forum spécial Chanteries n° 19, éditions À cœur Joie, ouvrage collectif
Proposition très riche pour une pédagogie du chœur d'enfants
- En anglais : il existe dans la littérature anglo-saxonne de très nombreux ouvrages spécialisés sur la direction de chœur, cf. bibliographie en ligne <https://www.singers.com/choral/conducting/>



ANNEXE 3

PENSER À TOUT... AU BON MOMENT

Avant le spectacle

L'administration

- Présenter le projet au conseil d'école ou au conseil d'administration
- Prévoir un descriptif du projet pour les parents et les élèves
- Demander toutes les autorisations nécessaires
- Vérifier que les élèves, l'établissement et le lieu de représentation sont assurés
- Renseigner la déclaration Sacem
- Établir le contrat d'éventuels musiciens professionnels
- Prévoir les réunions de coordination avec l'équipe avec compte rendu écrit
- Inscrire tous les accompagnateurs sur l'autorisation de sortie (en particulier pour les parents d'élèves accompagnateurs)
- Prévoir les déplacements des élèves pour les répétitions et concerts (en bus ou après le spectacle auprès des parents avec autorisation préalable)

La logistique

- Choisir un lieu adapté
- Prévoir les repas
- Prévoir l'accueil des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Faire la liste des élèves allergiques ou qui ont des pathologies particulières
- Prévoir l'encadrement (nombre d'adultes suffisant par rapport au nombre d'élèves)
- Prévoir la tenue vestimentaire des élèves
- Prévoir la tenue vestimentaire des adultes qui seront sur scène (accompagnateurs, chefs de chœur)
- Prévoir une fiche avec tous les numéros utiles (numéros d'urgence, numéros des parents, etc.)
- Prévoir, éventuellement, des mémos récapitulatifs pour les élèves et les parents
- Prévoir des bouteilles d'eau pour les chanteurs
- Prévoir la distribution des tickets d'entrée

Le budget

- Établir un budget équilibré
- Construire des dossiers de subvention pour obtenir des financements publics et privés

La communication

- Concevoir et imprimer le programme, les affiches et les tracts d'information (penser aux logos si nécessaire)
- Imprimer la billetterie et les invitations ; diffuser les invitations
- Prévoir la liste des invités et envoyer les cartons d'invitation au moins quinze jours avant la manifestation
- Inviter la presse
- Annoncer le spectacle dans la presse si besoin
- Prévoir un photographe ou une personne qui filmiera le spectacle

Le lieu

- Retenir une salle le plus tôt possible
- Établir une convention avec la salle qui précise les modalités d'occupation : les loges, la jauge, la sécurité, le matériel disponible gratuit ou payant et le personnel mis à disposition
- Vérifier les éléments techniques : sonorisation, lumière, loges (filles, garçons), toilettes, praticables sur la scène, objets interdits, horaires des répétitions et de l'installation
- Vérifier les contraintes de la salle, en particulier en ce qui concerne la sécurité (issues de secours, endroits interdits aux élèves)
- Prévoir le déroulé du spectacle (la conduite) pour les techniciens et les participants (que l'on pourra afficher dans les loges)
- Prévoir l'espace pour les instrumentistes s'il y en a (attention à l'assurance des instruments)

Les partenariats logistiques/financiers/artistiques

- Établir, de préférence, une convention qui fixe les engagements de chacune des parties
- Privilégier les partenaires locaux

La musique

- Sélectionner le répertoire du concert parmi celui de la chorale
- Préparer les volontaires pour les solos
- Sélectionner les solistes
- Travailler la mise en espace du concert (chorégraphie, déplacement, lumière, entrées et sorties etc.)
- Définir la place des chanteurs sur la scène
- Réunir l'ensemble des chœurs participants pour une répétition pré-générale
- Réaliser une répétition générale en tenue

Le jour du spectacle

- Se munir de la liste exacte des participants adultes et enfants avec les numéros de téléphone en cas d'urgence
- Expliquer le déroulé de la journée aux élèves
- Prévoir l'accueil des élèves en situation de handicap
- Écrire un retro-planning de la journée (répétitions, repas, répétition générale, pauses, spectacle) pour les participants et la technique
- Établir les différentes équipes d'adultes (surveillance en coulisses, dans le chœur, présence dans la salle, les loges, etc.)
- Vérifier la sécurité
- Assurer un point infirmerie et un point objets trouvés
- Revoir la conduite avec les techniciens et tester le matériel
- Assurer l'accueil des invités et réserver des places (et le vestiaire si nécessaire)
- Assurer un discours d'accueil et de remerciements
- Assurer l'entrée et la sortie de scène des élèves
- Assurer le placement des élèves sur scène en fonction du programme
- Assurer l'accueil du public (entrée et sortie du lieu)
- Organiser la distribution des programmes à l'entrée, si nécessaire

Après le spectacle

- Rédiger un bilan
- Remercier les partenaires et sponsors
- Valoriser le travail sur les différents supports de communication (notamment Internet) ; diffusion de captations vidéos
- Si la presse n'est pas venue au spectacle, il est possible d'envoyer aux journalistes un communiqué avec quelques photos qui pourra être diffusé et qui rendra compte du concert.

ANNEXE 4

PETIT LEXIQUE MUSICAL

Ce lexique non exhaustif est destiné aux lecteurs du vademecum chant choral. Il ne constitue aucunement une liste de vocabulaire à faire acquérir aux élèves.

A	A cappella	Chant sans accompagnement instrumental (voix seules).
	Accord	Ensemble d'au moins trois sons différents, joués ou chantés simultanément, et formant une entité harmonique.
	Ambitus	Étendue d'une mélodie, située entre sa note la plus grave et sa note la plus aiguë.
	Anacrouse	Note ou ensemble de notes précédant le premier temps fort d'une phrase musicale (en levée avant un appui).
	Arpège	Notes d'un accord jouées ou chantées successivement.
B	Bourdon	Accompagnement constitué d'une note, ou d'une superposition de deux notes, tenue(s) ou répétée(s).
C	Canon	Pièce polyphonique dans laquelle les voix ou les instruments font entendre une mélodie identique, mais avec des départs décalés.
E	Écoute et chant intérieurs	Façon de suivre une musique ou un chant « dans sa tête », sans vocaliser, comme en « lecture silencieuse ».
H	Hauteur	Place d'un son dans l'échelle musicale grave/aiguë.
	Homorythmie	Dans le cadre d'une polyphonie, identité rythmique simultanée des différentes voix.
I	Intensité	Puissance sonore.
	Interprétation	Éléments d'expression et de signification que les interprètes apportent à l'exécution d'un chant ou d'une pièce instrumentale.
	Intervalle	Écart entre deux hauteurs de son.
	Intonation	Émission d'un son par la voix, à une hauteur visée et bien déterminée.
M	Monodie	Pièce musicale qui fait entendre une seule et même partie mélodique, chantée ou jouée par un ou plusieurs interprètes (contraire : polyphonie).

Musicogramme	Représentation graphique d'un événement sonore ou d'un extrait d'œuvre musicale.
N Nuance	Variation de l'intensité du son.
O Ostinato	Élément mélodique ou rythmique se répétant obstinément.
P Percussions corporelles	Pratique qui joue à la fois sur le rythme et les sonorités en utilisant le corps comme instrument.
Phrasé	Articulation du discours musical qui organise les éléments d'interprétation et conditionne la place des respirations.
Polyphonie	Pièce musicale qui fait entendre simultanément plusieurs mélodies différentes superposées (contraire : monodie).
Polyrythmie	Pièce musicale qui fait entendre simultanément plusieurs phrases d'identités rythmiques différentes.
Prosodie	L'art d'associer les mots et la musique : ensemble des règles permettant d'établir une correspondance juste entre les syllabes accentuées ou atones des paroles et les temps forts ou faibles de la musique.
Pulsation	Battement régulier qui sous-tend la musique.
R Rythme	Agencement des durées.
S Soundpainting	Langage gestuel de direction ou de création en temps réel, reposant sur un répertoire de gestes codés.
T Tessiture	Étendue d'une voix ou d'un instrument.
Tempo	Vitesse d'interprétation (de la pulsation) d'une pièce musicale.
Timbre	Ensemble des caractéristiques sonores qui permettent de reconnaître un instrument ou une voix.
Tonalité	Ensemble des relations entre les degrés hiérarchisés d'une gamme par rapport à la tonique (qui donne son nom à la tonalité). Du choix de la tonalité découle la hauteur à laquelle est chantée une mélodie.



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE